

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, avec ses modifications, et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ni vendus dans ce pays ou à des personnes des États-Unis. Voir la rubrique Mode de placement.

**Placement par voie de dividende en nature
et dans le cadre de l'opération**

Le 14 décembre 2000



BRANCHEZ-VOUS! inc.

25 064 261 actions ordinaires

BRANCHEZ-VOUS! inc. (*BRANCHEZ-VOUS!* ou la *société*) vise par les présentes le placement de 25 064 261 actions ordinaires du capital-actions de la société (les *actions ordinaires*) dont 1 503 856 ont été émises antérieurement à Explorations Fairstar Inc. (*Fairstar*) sur une base post-consolidée, dans le cadre du regroupement de Invention Media Inc. (*Invention Media*) et BRANCHEZ-VOUS!. Fairstar distribuera les actions ordinaires, sur une base proportionnelle, à ses propres actionnaires sous la forme de dividende en nature (le *dividende*). Fairstar s'est vu octroyer ces actions ordinaires en contrepartie de sa contribution à la réalisation du regroupement de Invention Media et de BRANCHEZ-VOUS!. Le présent prospectus vise également le placement de 23 560 405 actions ordinaires du capital-actions de la société devant être émises aux actionnaires de Invention Media dans le cadre de la fusion entre Invention Media et BRANCHEZ-VOUS!.

L'entreprise actuelle de BRANCHEZ-VOUS! a été mise en place par la direction de Invention Media en septembre 1996. Invention Media sera fusionnée à BRANCHEZ-VOUS! aux termes de l'opération. Voir la rubrique *L'opération*.

Sauf si le contexte l'exige autrement, l'information donnée aux présentes sur l'entreprise de BRANCHEZ-VOUS! suppose la conclusion de l'opération (voir la rubrique *L'opération*) et comprend et est réputée comprendre que Invention Media et BRANCHEZ-VOUS! sont fusionnées.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS!. Conséquemment, les actions ordinaires de la société peuvent être considérées comme des titres spéculatifs. Voir la rubrique *Facteurs de risque*.

La *Canadian Venture Exchange (CDNX)* a approuvé l'inscription à sa cote des actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! sous réserve du respect de certaines conditions.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
L'OPÉRATION	3
EXPLORATIONS FAIRSTAR INC.	4
Renseignements concernant Fairstar	4
Activités de Fairstar	4
Marché pour les titres	5
LA SOCIÉTÉ	5
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	5
Avantages distinctifs de la société	7
Principaux partenaires commerciaux	8
Initiatives stratégiques et objectifs de la société	8
Principaux services offerts par la société	9
Perspectives	9
Cadre de réglementation	10
Ressources humaines	10
Propriété intellectuelle	10
ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE	11
Contexte	11
Résultats d'exploitation	13
Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 1997 et 1998	14
Situation de trésorerie et sources de financement	15
An 2000	15
Perspectives	15
La société	16
MODE DE PLACEMENT	16
EMPLOI DU PRODUIT	17
STRUCTURE DU CAPITAL	17
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	17
DIRIGEANTS	18
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	22
Rémunération de la haute direction	22
Contrats de travail de la haute direction	22
Rémunération des administrateurs	22
RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	23
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	24
Actions ordinaires	24
Actions privilégiées	24
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	24
PLACEMENTS ANTÉRIEURS	24
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT	26
INCIDENCES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AU CANADA	26
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	28
ARRANGEMENT DE BLOCAGE	28
FACTEURS DE RISQUE	28
LITIGES	30
CONTRATS IMPORTANTS	30
PROMOTEUR	30
VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	31
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	31
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	31
BILAN INITIAL	32
ÉTATS FINANCIERS	37
ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA	57
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PROMOTEUR	64
ATTESTATION DE CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE	65

L'OPÉRATION

Aux termes de la convention de regroupement intervenue entre Fairstar, Invention Media et BRANCHEZ-VOUS! (la *convention de regroupement*) pour valoir en date du 11 février 2000, les opérations suivantes ont été ou seront complétées pour valoir à la date de prise d'effet :

1. Le 7 avril 2000, Invention Media a pris l'initiative de constituer BRANCHEZ-VOUS!;
2. Le 7 avril 2000, BRANCHEZ-VOUS! a émis 1 503 856 actions ordinaires de son capital-actions à Fairstar, soit un nombre d'actions équivalent, sur une base pré-consolidée (compte tenu de la consolidation de son capital-actions sur la base de 15 pour 1), au nombre d'actions ordinaires de Fairstar émises et en circulation à la date de déclaration du dividende (le *dividende*, tel que défini dans la convention de regroupement) (la *date de prise d'effet*), le tout pour un montant global de 1,00 \$ de capital versé;
3. À la date de prise d'effet, BRANCHEZ-VOUS! consolidera son capital-actions sur la base de une nouvelle action ordinaire pour chaque 15 anciennes actions ordinaires en circulation, et selon la convention de regroupement et conformément à l'opération dont il est fait mention plus loin à l'alinéa 5 ci-dessous;
4. À la date de prise d'effet, Fairstar distribuera à ses actionnaires au pro rata 1 503 856 actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! à titre de dividende en nature;
5. Les actionnaires de Invention Media, y compris Fairstar (voir la rubrique *Placements antérieurs*), transféreront à BRANCHEZ-VOUS! la totalité des actions de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de Invention Media leur appartenant en échange d'actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! par voie d'un roulement d'actions, en vertu de l'article 85(1) de la *Loi de l'impôt* (Canada) et de l'article 518 de la *Loi sur les impôts* (Québec) en contrepartie de l'émission d'actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! De la même façon, la totalité des options émises et en circulation visant l'achat d'actions ordinaires de Invention Media seront échangées par leurs porteurs en options visant l'achat d'actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! dont les modalités seront quasi identiques, sauf pour le nombre d'actions sous-jacentes aux options qui sera consolidé sous la base de 15 pour 1 et le prix d'exercice qui sera rajusté en conséquence afin de refléter la consolidation;
6. BRANCHEZ-VOUS! émettra environ 23 560 405 actions ordinaires aux termes du paragraphe 5 ci-dessus à la juste valeur marchande de l'entreprise de Invention Media laquelle a été établie, aux fins de l'opération, à 16 125 000 \$ en se fondant sur la contrepartie négociée pour les placements privés dont il est fait référence au sous-paragraphe 3 sous la rubrique *Placements antérieurs*;
7. Invention Media et BRANCHEZ-VOUS! seront fusionnées suite à la distribution des actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! aux actionnaires de Fairstar, tel que décrit ci-dessus, le tout tel que prévu à la convention de regroupement;
8. Suite à la fusion, Fairstar ou ses actionnaires détiendront globalement 6 % des actions émises et en circulation de BRANCHEZ-VOUS! et tous les actionnaires de Invention Media détiendront globalement 94 % des actions ordinaires émises et en circulation de BRANCHEZ-VOUS!;
9. L'opération est conditionnelle au dépôt du présent prospectus et à l'émission d'un visa par les commissions des valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario et d'Alberta.

Sauf si le contexte l'exige autrement, l'information donnée aux présentes sur l'entreprise de BRANCHEZ-VOUS! suppose la conclusion de la fusion et comprend et est réputée comprendre que les activités et l'exploitation de Invention Media sont assumées par BRANCHEZ-VOUS! sur une base combinée.

EXPLORATIONS FAIRSTAR INC.

Renseignements concernant Fairstar

Fairstar a été constituée le 15 avril 1985 aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous la dénomination de 141254 Canada Inc. Le 4 décembre 1985, Fairstar a changé sa dénomination en Fairfield Explorations Inc. Par certificat de modification daté du 29 mai 1987, Fairstar est devenue une société ouverte.

Par certificat de modification entré en vigueur le 24 août 1993, Fairstar a de nouveau changé sa dénomination sociale de Fairfield Explorations Inc. à Fairstar Explorations Inc. Le siège social et le principal établissement de Fairstar sont situés au 3883, boulevard Saint-Jean, bureau 502, Dollard des Ormeaux, Montréal (Québec) H9G 3B9.

Activités de Fairstar

Fairstar une société de ressources naturelles impliquée dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières.

De 1985 à 1993, Fairstar a été relativement inactive. Jusqu'en avril 1993, elle détenait un certain nombre de participations diverses dans plusieurs propriétés d'exploration, qui ont pour la plupart été abandonnées. Fairstar a toujours des participations dans quelques propriétés mineures, mais elle n'a pas l'intention d'engager d'autres dépenses relativement à ces propriétés. L'objectif des activités de Fairstar s'est modifié en 1993 et, en juin de cette même année, après un changement des membres de la haute direction, Fairstar a acquis une participation importante dans une concession d'exploration diamantifère en Alberta, puis, par la suite, des participations dans un certain nombre de concessions d'exploration aurifère au Nevada avant la fin de l'année. Depuis décembre 1994, Fairstar a abandonné ses activités en Alberta et au Nevada, mais elle a acquis des participations dans des projets dans les régions de Fenelon, Campeau et Quévillon au nord-ouest du Québec, dans la région Voisey's Bay à Terre-Neuve et dans les zones aurifères Ashanti et Asankrangwa au Ghana.

Sur les propriétés Campeau, Quévillon et Voisey's Bay de Fairstar, le travail d'exploration préliminaire effectué de 1995 à 1997 n'a permis d'obtenir que des résultats variables et Fairstar a soit cédé sa participation dans ses propriétés (Campeau) ou a laissé les concessions devenir caduques lorsque le moment de leur renouvellement est arrivé.

À l'heure actuelle, le portefeuille de propriétés minières de Fairstar est composé d'une participation de 100 % dans la Concession Benso de 75 kilomètres carrés et d'une participation de 100 % dans le permis de prospection relatif à la propriété Abuakwa de 215 kilomètres carrés, toutes deux situées en République du Ghana, Afrique occidentale, ainsi que d'une participation d'environ 72 % dans le Projet Fenelon au Québec, Canada. La participation de Fairstar dans ses propriétés africaines est sujette à une participation de concessionnaire de 10 % en faveur du gouvernement du Ghana. La Concession Benso est sujette à une participation de concessionnaire additionnelle de 15 % en faveur de son propriétaire précédent.

En mai 2000, Fairstar a annoncé la conclusion d'une convention d'option avec un tiers relativement à la mise en valeur du Projet Fenelon, ce qui a permis à Fairstar d'obtenir un paiement en espèces immédiat de 400 000 \$. En outre, en respectant certaines conditions contenues dans la convention, le tiers a l'option d'acquérir une participation de 66 2/3 % dans le projet, sous réserve de certains paiements de redevances en faveur de Fairstar sur la production.

Marché pour les titres

Le capital autorisé de Fairstar est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, parmi lesquelles 22 557 835 actions ordinaires sont actuellement émises et en circulation.

Les actions ordinaires de Fairstar sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto à des fins de négociation sous le symbole « FFR » et sont à l'heure actuelle détenues par plus de 3 000 actionnaires.

LA SOCIÉTÉ

Invention Media Inc. (*Invention Media*) a été constituée le 15 avril 1996 sous l'autorité de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les 13 septembre 1996 et 30 décembre 1999, Invention Media a modifié son capital-actions par certificat de modification. Le 1^{er} novembre 2000, Invention Media et 3757005 Canada Inc. ont fusionné, sous la dénomination sociale Invention Media Inc. Le siège social de Invention Media est situé au 4316, boulevard St-Laurent, bureau 400, Montréal (Québec) H2W 1Z3.

BRANCHEZ-VOUS! Inc. (*BRANCHEZ-VOUS!* ou la *société*) a été constituée le 7 avril 2000 sous l'autorité de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de la société est présentement situé au 1, Place Ville-Marie, 37^e étage, Montréal (Québec) H3B 3P4 et sa principale place d'affaires est située au 4316, boulevard St-Laurent, bureau 400, Montréal (Québec) H2W 1Z3.

L'entreprise actuelle de BRANCHEZ-VOUS! a été mise en place par la direction de Invention Media en septembre 1996. Invention Media sera fusionnée à BRANCHEZ-VOUS! aux termes de l'opération. Voir la rubrique *L'opération*. Sauf si le contexte l'exige autrement, l'information donnée aux présentes sur l'entreprise de BRANCHEZ-VOUS! suppose la conclusion de la fusion et comprend et est réputée comprendre que les activités et l'exploitation de Invention Media sont assumées par BRANCHEZ-VOUS! sur une base combinée.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La société est l'un des pionniers de l'industrie Internet au Québec. La société est une société indépendante d'édition et de commercialisation publicitaire en français exploitant principalement au sein de l'industrie Internet au Canada.

Les deux plus importants produits de la société sont : (i) le Réseau BRANCHEZ-VOUS!, un réseau très intégré de plus d'une douzaine de sites qui sont la propriété de la société et qui sont exploités par celle-ci, et qui constitue un important portail (un *portail*) qui comprend un achalandage combiné d'environ 15 millions de pages vues par mois et (ii) le réseau Cible.Net, un réseau publicitaire de sites exclusivement québécois, regroupant plus d'une douzaine de sites, qui sont la propriété et qui sont exploités par d'autres sociétés d'édition pour lesquelles la société agit à titre d'agent des ventes publicitaires. La clientèle publicitaire de la société bénéficie d'un achalandage combiné d'environ 20 millions de pages vues par mois sur trente (30) sites basés au Québec. Ce qui permet à la société de s'accaparer une part de marché d'environ 9 % des revenus de publicité de langue française en ligne au

Québec sur la base d'une évaluation préparée par une société de consultation d'envergure nationale et selon laquelle le marché de la publicité Internet de langue française au Canada en 1999 représentait 7 millions de dollars.

Le Réseau BRANCHEZ-VOUS! a été inauguré en 1995 par Patrick Pierra et Jean A. Sanche, respectivement président et vice-président, ventes de Invention Media. La société publie le contenu et octroie des applications gratuites aux internautes sur son réseau qui consiste en les seize (16) sites suivants :

- 1) bénéfice.net (*www.benefice.net*), un site de nouvelles et de référence pour les professionnels d'Internet;
- 2) ANNONCEZ! (*www.annoncez.com*), un site d'annonces classées;
- 3) BRANCHEZ-VOUS! (*www.branchez-vous.com*), un site portail;
- 4) JOUEZ! (*www.jouez.com*), un site de nouvelles et de références pour les joueurs en ligne;
- 5) MAGASINEZ! (*www.magasinez.com*), un guide d'achats en ligne;
- 6) RENCONTREZ! (*www.rencontrez.com*), un site de bavardage et de rencontre;
- 7) TROUVEZ! (*www.trouvez.com*), un service de recherche;
- 8) VOYAGEZ! (*www.voyagez.com*), un site de voyage;
- 9) MesNouvelles.com (*www.mesnouvelles.com*), un site de nouvelles;
- 10) MonCourrier.com (*www.MonCourrier.com*), un service d'accès au courriel basé sur le Web offert gratuitement;
- 11) MonEntreprise.com (*www.MonEntreprise.com*), un site pour petites et moyennes entreprises;
- 12) Planète Webinette (*www.webinette.com*), un site de divertissement;
- 13) ZoneDreamcast.com (*www.zonedreamcast.com*), un site d'information sur des jeux électroniques;
- 14) FemmeWeb.com (*www.femmeweb.com*), un site portail pour les femmes;
- 15) ZonePlaystation.com (*www.zoneplaystation.com*), un site de jeux électroniques;
- 16) MesFinances.com (*www.mesfinances.com*), un portail financier.

En ce qui a trait au réseau Cible.Net, la société représente les sites suivants :

- 1) Le Droit d'Ottawa (*www.ledroit.com*), le site du seul quotidien exclusivement de langue française dans la région de Hull-Ottawa;

- 2) Info Presse (www.infopresse.com), le site du seul magazine québécois destiné aux professionnels des médias, de la publicité et du marketing;
- 3) Match Économique (www.matcheconomique.com), un site d'affaires;
- 4) Grand Monde (www.grandmonde.com), un site pour les parents de jeunes enfants et pour les éducateurs;
- 5) Le Quotidien de Chicoutimi (www.lequotidien.com), le site du seul quotidien de la région du Saguenay-Lac St-Jean;
- 6) Le Soleil de Québec (www.lesoleil.com), le site de l'un des quotidiens les plus respectés de la région de la ville de Québec;
- 7) 55Net (www.55net.com), un site pour les personnes âgées de langue française;
- 8) Zones TV (www.zonetv.com), un service vidéo de sports extrêmes;
- 9) Jaune.ca (www.jaune.ca), un annuaire d'entreprises;
- 10) Guides Ulysse (www.ulyse.ca), le site d'un éditeur de guides de voyages;
- 11) La Girafe timbrée (www.girafetimbrée.com) un service de cartes de souhaits virtuelles;
- 12) Golf 123 (www.golf123.net), un site de recherche et de nouvelles sur le golf;
- 13) MicroSon.com (www.microson.com), un site de vente de matériel informatique;
- 14) Parc Internet (www.parc-internet.com), un site de jeux.

Avantages distinctifs de la société

Joueur important au Québec. Au Québec, la société est un joueur bien établi sur l'Internet. Son site BRANCHEZ-VOUS! s'est vu décerner le prix 1999 Boomerang pour le meilleur portail généraliste par un jury composé de membres éminents et d'experts de l'industrie Internet et des médias du Québec. Si on prend en compte le Réseau BRANCHEZ-VOUS! qui lui appartient et qui compte seize (16) sites combinés au réseau Cible.Net, les clients publicitaires de la société bénéficient d'un achalandage combiné de plus de 15 millions de pages par mois sur un total de trente (30) sites basés au Québec.

À titre d'éditeur, la société a développé à l'interne un portefeuille unique de sites verticaux intégrés dans un portail généraliste. Cette combinaison permet à la société de jouer sur les deux tableaux soit le marché des portails et celui des sites communément appelés « vortails » (soit les portails verticaux). En tant qu'organisme de vente, la société a développé au cours des cinq dernières années des relations d'affaires avec les agences de publicité, permettant à celles-ci d'utiliser une large variété de sites et de formats.

Intégration des activités et diversification des revenus. La société édite ses seize (16) sites Web et vend de la publicité pour ces sites et les quatorze (14) autres sites du réseau Cible.Net. La société compte exploiter deux (2) marchés de l'Internet, premièrement, continuer d'augmenter le nombre de sites édités sous le Réseau BRANCHEZ-VOUS!, afin d'offrir une visibilité accrue à ses clients publicitaires, et ajouter de nouvelles offres pour sa clientèle actuelle et deuxièmement, continuer d'augmenter ses activités de représentation de publicité Internet comme solution d'affaires complémentaire pour ses clients.

Le modèle d'affaire de la société est principalement basé sur le développement des ventes publicitaires. Les activités de la société sont très intégrées, ce qui permet une diversification ordonnée et rationnelle pour les activités suivantes :

- continuer d'ajouter de nouveaux sites ciblés développés par la société ou par l'entremise d'acquisition;
- augmenter les ventes publicitaires au Québec, au Canada anglais et en Europe francophone.

Au cours des années, la société a acquis une expertise et de l'expérience, ce qui devrait lui permettre d'accaparer une partie importante de ces marchés et de diversifier son revenu de base.

Principaux partenaires commerciaux

Le réseau de ventes publicitaires de la société compte quatorze (14) éditeurs Web du réseau Cible.Net, dont :

- Uni Media, une filiale de Hollinger Corp., la chaîne de journaux du Québec qui publie Le Soleil et Le Droit récemment vendue à Gesca Ltée, une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada, et;
- Guides Ulysse, un important éditeur québécois de guides-voyages.

De plus, les partenaires principaux de la société en commercialisation, contenu et distribution comprennent :

- Lycos France, détenu en copropriété par Lycos, Inc. et Bertelsmann AG;
- MSN Canada (Microsoft);
- Engage Canada, une filiale de CMGi (partenaire à Toronto de Invention Media).

Initiatives stratégiques et objectifs de la société

Les stratégies clés de la société visent à établir sa position de plus important joueur québécois indépendant dans le marché de l'édition web et de la publicité web, et cela par :

- 1) la croissance et le développement de son entreprise d'édition au-delà de ses seize (16) sites actuels, par l'entremise d'une combinaison de croissance interne, par la conception et le développement de nouveaux sites sur une base continue, et de croissance externe par des acquisitions sélectives d'éditeurs Web indépendants;
- 2) la croissance et le développement de son entreprise de ventes publicitaires afin d'atteindre une part de marché supérieure à 10 % du marché francophone au Canada, ce qui aura pour effet de renforcer sa position en influençant les prix de la publicité Internet; et
- 3) l'exploration d'occasions d'affaires afin de mettre sous licence son contenu et ses marques et de s'introduire sur le marché du commerce électronique.

Principaux services offerts par la société

Ventes publicitaires : la société procure aux annonceurs québécois et aux agences de publicité une solution média complète afin d'atteindre les internautes au Québec et au Canada par l'entremise d'une sélection de sites ciblés. À cet égard, la société commercialise au Québec le Réseau BRANCHEZ-VOUS! (son propre réseau de seize (16) sites qu'elle édite elle-même), le réseau Cible.Net (son propre réseau de quatorze (14) sites d'éditeurs indépendants basés au Québec), le réseau Engage (un réseau de plusieurs centaines de sites anglophones basés au Canada et aux États-Unis).

Représentation publicitaire : par l'entremise du réseau Cible.Net, la société offre aux éditeurs Web indépendants basés au Québec une solution complète de services de représentation auprès des annonceurs importants et des agences de publicité situés au Québec, afin qu'ils soient intégrés aux achats de publicité média en ligne de ces annonceurs et agences de publicité. À cet égard, la société offre aux éditeurs Web un service clé en main, une équipe de ventes, des outils promotionnels, des outils et des services de gestion ainsi qu'un service de facturation.

Perspectives

La société exerce ses activités dans le secteur de l'Internet, qui connaît une croissance sans précédent.

Secteur

En règle générale, on considère que les États-Unis sont le chef de file du secteur Internet ainsi que de ses tendances et applications. Il est utile d'analyser leurs statistiques, car aux États-Unis et au Canada, le pourcentage de la population qui est branchée est semblable, à savoir environ 35 %. En comparaison, la population française est branchée à environ 10 % et celle du Japon à environ 8 %.

Les produits des entreprises sur Internet sont en partie tirés de la publicité. C'est ce modèle que suit BRANCHEZ-VOUS!

Selon le rapport du Bureau de la publicité sur Internet («BPI») préparé par PricewaterhouseCoopers Inc., le total des montants consacrés à la publicité aux États-Unis, tous médias confondus, s'élevait à 218 milliards de dollars US en 1999. Subdivisée en 11 catégories, la presse écrite en recevait la plus grande partie (46,6 milliards de dollars US) et la publicité à l'extérieur recevait la plus petite tranche (1,7 milliard de dollars US). En 1998, la même source montrait qu'Internet surpassait ce dernier médium, recevant 1,9 milliard de dollars US en publicité. En 1999, la publicité sur Internet aux États-Unis s'est accrue de 141 %, atteignant 4,62 milliards de dollars US. Depuis 1996, la croissance annuelle de la publicité sur Internet aux États-Unis s'est établie entre 112 % et 240 %.

Si l'on tient compte des rajustements liés à l'inflation, la publicité sur Internet a surpassé la croissance de la publicité télévisuelle durant ses cinq premières années d'existence (respectivement 4,62 milliards de dollars US contre 3,7 milliards de dollars US).

Certaines sources issues de ce secteur d'activité affirment que nous n'assistons qu'au début de cette tendance. Jack Meyers, leader en matière d'économie dans le secteur de la publicité et présentateur de l'étude officielle du BPI, a suggéré, à la conférence annuelle du BPI tenue à New York le 3 novembre 1999, que, d'ici l'an 2005, Internet deviendrait le troisième médium en importance, après la télévision et la presse écrite. En outre, il a été suggéré que le médium Internet générerait plus de 11 % de tous les dollars consacrés à la publicité et que, à l'échelle mondiale, la publicité sur Internet dépasserait les 40 milliards de dollars US.

Selon le Bureau de la télévision du Canada, le total des montants consacrés à la publicité, tous médias confondus, représente environ 10 milliards de dollars en 1999. Selon le rapport de juillet 1999 du BPI préparé par Ernst & Young s.r.l., les montants consacrés à la publicité sur Internet se chiffrent approximativement à 55 millions de dollars au Canada et à 7 millions de dollars au Québec. Ces chiffres représentent une croissance respective de 120 % et 180 % comparativement à 1998. Par ailleurs, le rapport prévoit que, durant l'an 2000, la publicité sur Internet au Canada générera 109 millions de dollars, dont 16,5 millions de dollars proviendront du Québec, soit une hausse respective de 98 % et 135 %.

Il est utile de noter que, aux États-Unis, selon les chiffres de 1999, la publicité sur Internet équivaut à 2,12 % de l'ensemble de la publicité. Durant la même période, au Canada, la publicité sur Internet représentera approximativement 0,55 % de l'ensemble et, au Québec, elle correspondra environ à 0,3 % de l'ensemble. Les deux pays connaissent des taux semblables de pénétration du marché Internet.

Cadre de réglementation

La société fait affaire au sein d'un cadre de réglementation et d'un cadre légal non exigeant.

Au Canada, aucune loi ne réglemente particulièrement les activités d'édition sur les sites Internet ni sur la vente de publicité sur de tels sites. Ces activités sont donc assujetties aux règles générales relatives à l'édition et à la publicité. Contrairement à la radio-diffusion et à la télé radio-diffusion, dont les activités sont étroitement réglementées par le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Internet n'est réglementé par aucun organisme spécifique. (Le CRTC a en fait déclaré qu'il ne désirait pas intervenir dans ce domaine).

En France, même si le cadre de réglementation est actuellement aussi vague qu'au Canada, plusieurs décisions récentes des tribunaux, notamment en matière de responsabilité des prestataires de contenu et des éditeurs, suggèrent que ce domaine peut devenir assujéti à une réglementation particulière. Cependant, rien n'indique que cette réglementation entravera le développement d'entreprise de la société.

Ressources humaines

La société a actuellement un effectif de production et de vente compétent et expérimenté, ainsi qu'une direction qualifiée. Outre le président et le vice-président des ventes qui comptent chacun plus de 5 ans d'expérience dans ce domaine, la société a récemment engagé un chef de la direction des finances, un vice-président contenu et services, un directeur des alliances stratégiques et un directeur technique. Le personnel compte actuellement 15 personnes à temps plein, dont la plupart ont conclu des contrats spécifiques avec la société, et ce personnel constitue pour elle un solide noyau qui donnera l'essor à ses activités.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de la société est principalement divisée en trois domaines :

Contenu

Le contenu Internet de la société a été développé initialement par l'entremise de CorpoMedia Inc. et éventuellement grâce à Invention Media au cours des cinq dernières années, sauf pour le contenu spécifiquement développé à l'intention des tiers. Au cours de ces cinq ans, la société a pu accumuler un contenu textuel élaboré dont une partie est archivée à la bibliothèque nationale du Canada.

La plus grande partie du contenu produit par la société, par l'entremise de son personnel ou d'impartition, était spécifiquement conçu pour être publié sur Internet, sans aucune contrainte concernant sa date ou le mode d'édition.

Données sur les ventes

Comme Invention Media exerce ses activités de vente de publicité sur des sites Internet depuis de nombreuses années, la société a forgé des liens avec de nombreuses personnes ressource et a accumulé une expérience élaborée faisant partie de ses bases de données sur les ventes et la comptabilité. De l'avis de la direction, ces données donnent à la société un atout sur tout nouveau concurrent qui tente de percer sur ce marché.

Marques de commerce et noms de domaine

La société fait actuellement affaire sous seize marques de commerce dont aucune n'a déjà fait l'objet d'un litige ou a déjà été contestée, exception faite du fait que la société a convenu avec Wired Ventures (membre du groupe de Lycos, maintenant associé avec Bell Canada) de ne pas utiliser de version anglaise de la marque de commerce BRANCHEZ-VOUS!. Deux de ces marques de commerce, soit BRANCHEZ-VOUS! et WEBINETTE sont des marques déposées en vertu des lois canadiennes.

Au même moment, la société a enregistré plus de 150 noms de domaine dont certains concernent les marques de commerce déjà utilisées par elle et d'autres personnes pour la commercialisation de marques qu'elle entend utiliser à l'avenir. Même si les noms de domaine n'accordent pas en soi la même protection que les marques de commerce, la société est d'avis que la propriété des noms de domaine lui accorde un avantage dans le développement des ses activités.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La présente analyse comprend des informations financières provenant des états financiers de la société inclus dans ce prospectus. Elle devrait être lue avec ces états financiers.

Contexte

BRANCHEZ-VOUS! est une société d'édition de sites Web à l'avant-garde qui cible le public francophone et dont l'Amérique du Nord est le principal marché.

Le portail

Le site de base BRANCHEZ-VOUS! a été lancé en septembre 1995 par CorpoMedia Inc. («CorpoMedia»), dont les actifs ont été intégrés à Invention Media («Invention Media») en septembre 1996.

Depuis le début de ses activités jusqu'au 30 septembre 2000, Invention Media a lancé quinze (15) autres sites, soit des portails verticaux (voyages, jeux, magasinage, affaires sur Internet, petites entreprises), soit des services d'applications horizontaux (recherche, courriel Internet gratuit, forum de discussion, petites annonces). Ces sites sont étroitement intégrés à un réseau appelé «Réseau BRANCHEZ-VOUS!» qui, dans l'ensemble, constitue un portail important.

Activités de représentation publicitaire

Les revenus de publicité représentent la plus grande partie des produits d'exploitation de la société. C'est pourquoi la société a profité de sa position bien établie pour offrir des services de vente de publicité à d'autres sociétés d'édition de sites Web. Elle a mis au point son propre réseau de publicité composé de sites québécois francophones indépendants, ce qui l'aide à obtenir une plus grande part des revenus de publicité tout en profitant d'économies d'échelle sur la force de vente, les outils de promotion et la gestion de la publicité.

Afin de mieux promouvoir cette activité auprès des sociétés d'édition de sites Web indépendantes et des agences de publicité, la société a mis au point une marque commune : Cible.Net. La société vend de la publicité sur les réseaux BRANCHEZ-VOUS! et Cible.Net.

Distribution du contenu

Une partie du contenu est élaborée à l'interne, tout particulièrement les nouvelles et les références étroitement liées à Internet (nouvelles sur Internet, guides sur Internet, etc.). La société distribue également une partie de son contenu à d'autres portails grand public au Canada (MSN.ca, AOL Canada) et en Europe (Lycos-France). En règle générale, ces accords ne génèrent pas de revenus directs, mais aident la société à promouvoir ses marques et à attirer des internautes.

Présence sur le marché européen

Étant donné qu'une partie de la circulation sur les propriétés de la société vient d'Europe, la société a mis au point une version européenne de son site principal, sous le nom de BRANCHEZ-VOUS! Europe. Bien que ce site soit hébergé à Montréal, il est commercialisé en Europe en tant que site vertical de nouvelles spécialisées, lequel est représenté auprès des publicitaires européens et des agences de publicité par Hi-Media, un réseau de publicité Internet situé à Paris.

Activités abandonnées

D'octobre 1995 à avril 1998, CorpoMedia et Invention Media s'étaient engagées à plein régime dans l'élaboration, le maintien et la commercialisation de la version française du site Internet Sympatico, propriété de Bell Canada. De septembre 1996 à décembre 1999, MediaLinx Interactive, filiale de Bell, possédait une part minoritaire dans Invention Media, et la société offrait un service éditorial ainsi qu'un service de soutien pour le site Sympatico. La société ne fournit plus ce genre de services.

De mai 1996 jusqu'au début de 1999, Invention Media a publié une revue imprimée intitulée Magazine BRANCHEZ-VOUS! Cette revue a aidé la société à construire sa marque de produits de base grâce aux médias traditionnels. Cependant, en raison des faibles perspectives de croissance et du risque financier lié aux publications imprimées, la direction d'Invention Media a décidé de mettre fin à cette activité.

Revenus de publicité

À ce jour, la société a tiré presque tous ses produits d'exploitation de la vente de publicité sur ses deux réseaux, BRANCHEZ-VOUS! et Cible.Net. Ces produits proviennent surtout :

- des accords de publicité en vertu desquels la société perçoit des revenus basés sur le coût par millier d'impressions, communément appelé CPM;

- des accords de commandites permettant aux annonceurs de commanditer une partie du réseau de la société en échange d'un montant fixe.

Le prix des publicités et des commandites dépend :

- du destinataire (grand public ou public spécialisé) et du volume des impressions.

Les revenus de publicité sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services de publicité sont rendus à la condition que toutes les obligations importantes aient été respectées et que le recouvrement de la créance soit probable. Les paiements reçus des annonceurs avant l'affichage de leur publicité sur le réseau sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les produits provenant des accords de commandite sont comptabilisés sur la durée du contrat à la condition que toutes les obligations importantes aient été respectées. En vertu de certains accords sur le contenu, il a été convenu de payer au fournisseur de contenu une partie des revenus de publicité provenant du contenu ou de l'application connexes.

À ce jour, la société n'a pas enregistré de bénéfice et, au 30 septembre 2000, elle avait un déficit accumulé de 1 299 930 \$. La société entend continuer à investir massivement dans l'expansion et le développement de ses activités à titre d'éditeur de portails média au-delà de ses seize (16) sites Web actuels. Elle compte y arriver par la croissance interne, grâce à la conception et au développement de nouveaux sites, et par la croissance externe, au moyen d'acquisitions sélectives d'éditeurs Web indépendants.

Par conséquent, il se peut que la société subisse des pertes dans un proche avenir et on ne peut assurer qu'elle connaisse la rentabilité. Les résultats d'exploitation ont varié d'un trimestre à l'autre au cours du passé et peuvent fluctuer de façon importante dans le futur en raison de plusieurs facteurs, dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la société.

Résultats d'exploitation

Comparaison des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 2000

Produits. Les produits ont augmenté, atteignant 696 796 \$ au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000, contre 409 450 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, soit une hausse de 70,2 %. La société a centré ses efforts essentiellement sur les ventes de publicité sur Internet dès le début de 1999, ce qui a permis au réseau Cible.Net d'accroître ses produits de 52,8 %, lesquels sont passés de 125 501 \$ en 1999 à 191 729 \$ en 2000. Les produits du réseau BRANCHEZ-VOUS! ont atteint 440 681 \$ en 2000 contre 268 745 \$ en 1999, soit une augmentation de 64,0 %.

Charges d'exploitation. Les charges d'exploitation ont connu une hausse de 82,1 %, s'élevant à 378 169 \$ durant la période terminée le 30 septembre 2000 (54,2 % des produits), comparativement à 207 614 \$ (50,7 % des produits) pour la période terminée le 30 septembre 1999. L'augmentation des charges d'exploitation s'explique essentiellement par une croissance substantielle de l'impartition du contenu rédactionnel, qui est passé de 65 140 \$ en 1999 à 130 607 \$ en 2000, ainsi que des charges des fournisseurs de contenu qui ont atteint 207 419 \$ pour la période de neuf mois terminée en 2000, contre 147 318 \$ pour la période correspondante de 1999.

Charges d'administration. Les charges d'administration comprennent surtout la totalité des salaires et des charges connexes, les coûts liés aux installations, les honoraires professionnels, les coûts des assurances, les frais de déplacement et les coûts connexes de la société. Les charges d'administration se sont accrues, atteignant 1 361 200 \$ durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000, contre

403 091 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, soit une hausse de 237,7 %. Exprimées en pourcentage des produits, les charges d'administration se sont élevées à 195,4 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000, contre 98,4 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999. L'escalade des charges d'administration s'explique par une hausse de 258 550 \$ liée à une campagne promotionnelle relative à l'accès gratuit à Internet et par une augmentation des salaires et des charges connexes résultant de l'engagement de personnel additionnel rendu nécessaire par la croissance de l'entreprise et par la révision annuelle des salaires de l'exercice 2000.

Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1999

Produits. Les produits se sont bonifiés, s'établissant à 617 308 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 1999, contre 452 444 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, soit une hausse de 36,4 %. L'augmentation s'explique par la croissance de 43,9 % des services de vente de publicité offerts aux autres éditeurs du Web par l'entremise du réseau Cible.Net.

Charges d'exploitation. Les charges d'exploitation ont augmenté de 69,2 %, s'élevant à 313 555 \$ (50,8 % des produits) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, comparativement à 185 309 \$ (41,0 % des produits) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998. La progression des charges d'exploitation est essentiellement attribuable à la hausse de 107 220 \$ des charges des fournisseurs de contenu et des frais de gestion ainsi qu'à l'augmentation de 21 276 \$ de l'impartition du contenu rédactionnel au cours de l'exercice 1999.

Charges d'administration. Les charges d'administration ont diminué, s'élevant à 545 072 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, contre 566 966 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, soit une diminution de 3,9 %. Exprimées en pourcentage des produits, les charges d'administration se sont établies à 88,3 % en 1999 et à 125,3 % en 1998. La diminution des charges d'administration est attribuable à la réduction du personnel et des charges connexes découlant du fait que la société a recentré ses efforts sur son activité principale, à savoir la vente de publicité sur ses deux réseaux Internet.

Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 1997 et 1998

Produits. Les produits se sont accrus, s'établissant à 452 444 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1998, contre 367 075 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997, en hausse de 23,3 %. Cette augmentation découle de l'expansion stratégique des services de vente de publicité par le réseau Cible.Net, par suite de la perte des services de vente de publicité sur le site Web Sympatico.

Charges d'exploitation. Les charges d'exploitation ont diminué de 29,6 %, s'élevant à 185 309 \$ (41,0 % des produits) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, comparativement à 263 400 \$ (71,8 % des produits) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997. La diminution des charges d'exploitation s'explique par une baisse de 44 895 \$ des charges des fournisseurs de contenu en 1998 et des charges connexes associées à la vente de publicité sur le site Web Sympatico.

Charges d'administration. Les charges d'administration ont grimpé pour atteindre 566 966 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 1998 contre 536 272 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997, soit une hausse de 5,7 %. Exprimées en pourcentage des produits, les charges d'administration se sont établies à 125,3 % en 1998, contre 146,1 % en 1997. L'augmentation des charges d'administration est le résultat d'un accroissement du personnel et des charges connexes en 1998 ainsi que des économies d'échelle réalisées par suite d'une croissance des produits.

Situation de trésorerie et sources de financement

La société n'a pas inscrit de bénéfices à ce jour et, au 30 septembre 2000, avait un déficit accumulé de 1 299 930 \$. Jusqu'à maintenant, la société a principalement financé ses activités au moyen d'une série de placements privés de titres.

Au 30 septembre 2000, la société disposait d'une encaisse de 107 049 \$ et d'un dépôt à court terme de 1 300 000 \$.

La société estime que le capital actuel, le produit des placements privés totalisant 2,8 millions de dollars et les produits tirés de l'exploitation suffiront à financer ses besoins actuels de liquidités pour l'exercice de ses activités quotidiennes au cours des 15 prochains mois. La société aura besoin de fonds supplémentaires afin d'acquérir des entreprises, de la technologie ou des produits et de nouer d'autres relations qui, à son avis, sont stratégiques. Le montant exact des besoins futurs de capitaux de la société dépendra de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, le ralentissement de la croissance et la détérioration de la conjoncture dans le domaine de la publicité sur Internet, les délais pouvant survenir dans la croissance de la clientèle de la société, la réglementation gouvernementale, l'échec des programmes de commercialisation ou les délais s'y rapportant, l'échec de l'expansion vers l'Europe et les autres régions francophones du globe ou les délais s'y rapportant, une croissance plus rapide que prévue ou les pressions exercées par la concurrence.

Il est impossible d'affirmer avec certitude que le financement additionnel sera disponible lorsque le besoin se fera sentir et ce, selon des modalités raisonnables. Si les capitaux requis ne sont pas disponibles ou sont offerts selon des modalités inacceptables, la société ne pourra peut-être pas financer sa croissance, tirer parti d'acquisitions stratégiques ou de possibilités de placement ou réagir aux pressions exercées par la concurrence. L'incapacité de réunir des capitaux supplémentaires, au besoin, pourrait avoir des effets négatifs importants sur les activités de la société, sur les résultats de son exploitation, sur sa situation financière et sur ses perspectives d'avenir. Si des capitaux supplémentaires sont réunis au moyen de l'émission d'actions ou de titres d'emprunt convertibles, le pourcentage de la participation des actionnaires de la société sera réduit, les actionnaires devront peut-être subir une dilution additionnelle et les titres émis pourront être assortis de droits, de préférences et de privilèges de rang supérieur à celui des actions ordinaires de la société.

Au 30 septembre 2000, la société avait accumulé des pertes reportées prospectivement aux fins de l'impôt sur les bénéfices totalisant 1 282 105 \$ au fédéral et 1 219 844 \$ au Québec, lesquelles peuvent servir à réduire les bénéfices imposables futurs. Les économies d'impôt correspondantes n'ont pas été constatées dans les états financiers. Ces pertes reportées prospectivement viennent à échéance en 2001 (14 219 \$ au fédéral et 18 768 \$ au Québec), en 2002 (24 622 \$ au fédéral), en 2003 (54 809 \$ au fédéral), en 2004 (148 455 \$ au fédéral et 141 076 \$ au Québec) et en 2005 (1 040 000 \$ au fédéral et 1 060 000 \$ au Québec).

An 2000

La société a effectué un examen approfondi de sa technologie de l'information, de ses systèmes de communication et de ses applications logicielles afin de déterminer s'ils sont conformes à l'an 2000. En se fondant sur cet examen, la société estime que ces systèmes et ces applications logicielles sont conformes à l'an 2000.

Perspectives

Voir la rubrique *Activités de la société – Perspectives*.

La société

Au cours des dernières années, la société a rajusté son tir. Auparavant, les activités de la société comprenaient la publication de magazines ainsi que des services de rédaction d'articles sur Internet et de maintenance. À compter de 1998, la société s'est éloignée de ces activités afin de centrer ses efforts entièrement sur ses propres activités Internet.

Par conséquent, la croissance des produits tirés des activités poursuivies de la société s'est accrue. En 1998, les produits ont connu une hausse de 23,2 % par rapport à l'exercice précédent et, de nouveau en 1999, ils se sont accrus de 36,4 % par rapport à 1998. La tendance s'est maintenue durant les trois premiers trimestres de 2000, le taux de croissance s'établissant à 70,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le secteur dans lequel la société évolue est appelé à poursuivre sa croissance fulgurante. Le Canada, et en particulier le Québec, comparativement aux États-Unis, semble n'être qu'au tout début de sa courbe de croissance.

Étant l'un des premiers joueurs du secteur Internet au Québec, la société est un pivot de l'industrie et elle jouit d'une masse critique. La société est le seul joueur indépendant qui reste dans sa catégorie. Selon certains chiffres tirés du Bureau of Broadcast Measurement et d'autres données provenant de logiciels internes, la société reçoit un achalandage combiné d'environ 20 millions de pages vues par mois. Selon des sondages menés par MediaMetrix Canada, les sites de la société joignent environ 400 000 utilisateurs francophones canadiens chez eux, chaque mois. De surcroît, la société a plus de 400 000 abonnés à son service de courrier électronique gratuit MonCourrier.com.

La société estime que le taux de croissance de ses produits continuera de monter. La société croit aussi qu'elle jouit d'une position exceptionnelle, étant le plus grand joueur indépendant et l'un des premiers joueurs de l'industrie Internet de l'Amérique du Nord francophone.

MODE DE PLACEMENT

Conformément à une entente (la *convention de parrainage*) intervenue en date du 1^{er} septembre 2000 entre Corporation de Valeurs mobilières Dundee (le *parrain*) et la société, le parrain a convenu de parrainer la société pour l'inscription de ses actions ordinaires sur CDNX.

La convention de parrainage prévoit que Invention Média et/ou la société paiera au parrain une rémunération de 75 000 \$ pour ses services dans le cadre de l'opération.

La convention de parrainage prévoit un droit de préférence en faveur du parrain lui permettant de participer à toute émission publique ou privée future des titres au Canada de BRANCHEZ-VOUS! pendant une période d'un an à compter de l'inscription des titres de la société.

Le parrain a la faculté de résoudre ses obligations en vertu de la convention de parrainage sur le fondement de son appréciation de la conjoncture; ses obligations peuvent également être résolues par la réalisation de certaines conditions.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit total de 3 000 000 \$ tiré des placements privés effectués par la société et décrits sous la rubrique *Placements antérieurs* a été affecté, continue à être affecté et continuera d'être affecté aux exigences du fonds de roulement et de l'exploitation quotidienne de l'entreprise de la société. En date du 30 septembre 2000, une somme de 1,4 million de dollars demeurait disponible sur le produit net de 2,6 millions de dollars. Ces fonds sont suffisants pour rencontrer les besoins projetés du fonds de roulement jusqu'en 2002.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau suivant présente la structure du capital au 7 avril 2000 et la structure du capital pro forma au 30 septembre 2000 et au 30 novembre 2000. Ce tableau doit être lu avec les états financiers de BRANCHEZ-VOUS! inc. et d'Invention Media Inc. et les notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus.

		Autorisé	Au 7 avril 2000 \$ (vérifié)	Pro forma au 30 septembre 2000 ¹ \$ (non vérifié)	Pro forma au 30 novembre 2000 ¹ \$ (non vérifié)
DETTES GARANTIES ²					
			—	—	—
			—	21 000	20 000
			—	21 000	20 000
CAPITAUX PROPRES					
			1	2 420 885	2 420 885
		illimité	(1 503 856 actions) ⁵	(25 064 261 actions)	(25 064 261 actions)
			—	—	—
		illimité	—	—	—
			—	(1 267 228)	(1 267 228)
			1	1 153 657	1 153 657
TOTAL DU CAPITAL					
			1	1 174 657	1 173 657

1) Compte tenu de l'opération.

2) La dette est garantie comme il est décrit dans les notes 6 et 7 afférentes aux états financiers d'Invention Media Inc.

3) Au 30 septembre 2000, selon les états financiers pro forma de BRANCHEZ-VOUS! inc.

4) Un maximum de 2 506 426 options d'achat d'actions peut être émis en vertu du régime d'options d'achat d'actions. Au 22 novembre 2000, 1 911 796 options avaient été octroyées. Ces options ont un prix de levée de 0,6845 \$, elles sont acquises au taux de 25 % à la date du premier anniversaire de leur octroi et au taux de 2,083 % par mois, par la suite. Ces options viennent à échéance cinq ans après la date de leur octroi.

5) Compte tenu de la consolidation des actions ordinaires émises de la société sur la base de 15 pour 1.

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le tableau suivant présente certains renseignements concernant les personnes inscrites qui possèdent ou qui, pour autant que sache la société, sont propriétaires réels, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des titres de la société, après rajustement pour refléter le regroupement :

Nom et municipalité de résidence	Genre de propriété	Nombre de titres	Pourcentage de la catégorie
Patrick Pierra Montréal (Québec)	inscrite et réelle	11 639 315 ⁽¹⁾	46,43 %
Nicholas Powell New York, New York	inscrite et réelle	3 389 124	13,52 %

Note :

1) Directement ou indirectement par l'entremise d'une société de portefeuille.

DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente le nom des dirigeants de la société, leur municipalité de résidence, leur poste et leur fonction auprès de la société, les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années et le nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent.

Nom et municipalité de résidence	Fonctions et poste actuel	Nombre d'actions ordinaires détenues directement ou indirectement	Principaux postes occupés au cours des cinq dernières années
Patrick Pierra Montréal (Québec)	Président du conseil, chef de la direction, secrétaire et administrateur	11 639 315	Président, CorpoMedia Inc. (société d'édition) de juin 1994 à septembre 1996. De septembre 1996 à aujourd'hui, président et secrétaire, Invention Media Inc. et depuis avril 2000, président et secrétaire de la société
Jean A. Sanche Ville Mont-Royal (Québec)	Vice-président, ventes et administrateur	1 454 915	De août 1989 à octobre 1995, vice-président, ventes publicitaires, The Gazette (quotidien anglophone) et de janvier 1996 à aujourd'hui, vice-président, ventes, Invention Media Inc. et depuis avril 2000, vice-président, ventes, de la société
Denise Fleury, CA, CGA, CMA Longueuil (Québec)	Chef de la direction des finances et secrétaire	—	De janvier 1995 à mai 1995, contrôleur, Collections Andrade (importateur de vêtements); de mai 1995 à juin 1997, consultante à la

Nom et municipalité de résidence	Fonctions et poste actuel	Nombre d'actions ordinaires détenues directement ou indirectement	Principaux postes occupés au cours des cinq dernières années
			direction, Teleglobe Canada (société de télécommunications); de juillet 1997 à décembre 1998, comptable, Caisse de dépôt et placement de Québec (gestionnaire de fonds); de décembre 1998 à décembre 1999, contrôleur, Régie de l'Énergie (organisme de réglementation) et depuis janvier 2000 chef de la direction des finances, Invention Media Inc. et depuis avril 2000, chef de la direction des finances de la société
Bruno Gautier Outremont (Québec)	Administrateur	1 454 915	De mai 1987 à aujourd'hui, Président, Éditions Info Presse Inc. (maison d'édition)
Nicholas Powell New York, New York	Administrateur	3 389 124	De janvier 1995 à mai 1997, administrateur et vice-président, CIBC Wood Gundy Securities Corp. (courtage en valeurs mobilières); de septembre 1997 à janvier 1999, Merrill Lynch/Midland Walwyn (courtage en valeurs mobilières); de septembre 1998 à aujourd'hui, administrateur de Tri-Vision International Ltd. (société technologique)

Nom et municipalité de résidence	Fonctions et poste actuel	Nombre d'actions ordinaires détenues directement ou indirectement	Principaux postes occupés au cours des cinq dernières années
André Bisson, O.C. Baie d'Urfé (Québec)	Administrateur	219 112	De 1990 à aujourd'hui, Chancelier Université de Montréal; de 1995 à aujourd'hui, consultant, Opsis Communications & Marketing Inc.
François Boulet Montréal (Québec)	Vice-président, contenu et services	—	De juin 1995 à mai 1996, consultant; de mai 1996 à juillet 1997, directeur de la production R&D, Cossette Communication; d'août 1997 à mai 1999, consultant, de juin 1999 à août 2000, directeur-général, Quebecor et depuis août 2000, vice-président, contenu et services de la société

Patrick Pierra

Monsieur Pierra est administrateur de la société depuis sa constitution en avril 2000. Il occupe le poste de président du conseil et chef de la direction de la société depuis avril 2000. M. Pierra est également fondateur et président et secrétaire de Invention Media depuis sa constitution en avril 1996. Auparavant, de juin 1994 à septembre 1996, M. Pierra a été président de Corpomedia Inc. De 1990 à 1994, M. Pierra a exercé diverses fonctions de publication et d'édition auprès de Éditions Info Presse Inc. M. Pierra détient un D.E.S.S. spécialisé en journalisme de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris. M. Pierra est président fondateur du Bureau de la publicité sur Internet au Québec (le *BPIQ*).

Jean A. Sanche

Monsieur Sanche est administrateur de la société depuis avril 2000 et il occupe le poste de vice-président des ventes depuis cette date. M. Sanche est également vice-président des ventes de Invention Media depuis sa constitution en avril 1996. Auparavant, de août 1989 à octobre 1995, M. Sanche a été vice-président, publicité au quotidien The Gazette. M. Sanche a étudié le commerce et l'administration des affaires à l'Université d'Ottawa, aux Hautes Études Commerciales de Montréal (*HEC*) ainsi que la gestion spécialisée à la University of Western Ontario de London.

Denise Fleury

Madame Fleury occupe le poste de chef de la direction des finances depuis avril 2000 et le poste de secrétaire depuis octobre 2000. M^{me} Fleury est également chef de la direction des finances de Invention Media depuis janvier 2000. Auparavant, de décembre 1998 à décembre 1999, M^{me} Fleury a été contrôleur

de la Régie de l'Énergie. De juillet 1997 à décembre 1998, M^{me} Fleury a été comptable auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de mai 1995 à juin 1997, M^{me} Fleury a été consultante à la direction auprès de Teleglobe Canada. M^{me} Fleury est comptable agréée inscrite, comptable générale licenciée et comptable en management accréditée depuis 1982 et elle détient un baccalauréat en administration des affaires des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Bruno Gautier

Monsieur Gautier est administrateur de la société depuis avril 2000. M. Gautier est également administrateur de Invention Media depuis septembre 1996. M. Gautier est président de Éditions Info Presse Inc. depuis mai 1987. M. Gautier détient un diplôme de l'Institut Supérieur des carrières artistiques, Paris, France.

Nicolas Powell

Monsieur Powell est administrateur de la société depuis avril 2000. M. Powell est également administrateur de Invention Media depuis décembre 1999. Auparavant, de septembre 1997 à janvier 1999, M. Powell était membre du département de New York des titres institutionnels de Merrill Lynch / Midland Walwyn. De janvier 1995 à mai 1997, M. Powell a été vice-président/directeur des ventes de titres institutionnels canadiens auprès de CIBC Wood Gundy Securities Corp. M. Powell siège au conseil de la société publique Tri-Vision International Ltd. Il détient un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia de Montréal.

André Bisson, O.C.

Monsieur Bisson est administrateur de la société depuis avril 2000. M. Bisson est Chancelier de l'Université de Montréal depuis 1990. M. Bisson est également conseiller auprès de OPSIS Communications & Marketing Inc. depuis 1995. M. Bisson siège au conseil de diverses sociétés publiques, qui jusqu'à tout récemment incluait Donohue Inc., ainsi que Power Financial Corporation et inclut actuellement Transat A.T. Inc. M. Bisson détient un baccalauréat ès arts de l'Université Laval de Québec, une maîtrise en commerce de l'Université Laval de Québec ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard University de Cambridge au Massachusetts.

François Boulet

Monsieur Boulet est vice-président, contenu et services de la société depuis août 2000. Auparavant, de juin 1999 à août 2000, M. Boulet était directeur-général de Quebecor. De août 1997 à mai 1999, M. Boulet était directeur-général de Quebecor. De août 1997 à mai 1999, M. Boulet était consultant. De mai 1996 à juillet 1997, il a occupé le poste de directeur de la production R&D auprès de Cossette Communication et de juin 1995 à mai 1996 il était consultant. M. Boulet détient un baccalauréat et une maîtrise en anthropologie de l'Université Laval de Québec.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Rémunération de la haute direction

Nom et poste principal	Exercice	Rémunération annuelle			Gratification à long terme	
		Salaire	Prime	Autre rémunération annuelle	Titres visés par des options	Toutes les autres rémunérations
Patrick Pierra, président et chef de la direction	1999	53 846 \$	—	—	—	—
Jean A. Sanche, Vice-président des ventes	1999	78 077 \$	—	—	—	—

Contrats de travail de la haute direction

Le 5 mai 2000, Invention Media a conclu des contrats de travail avec MM. Patrick Pierra (le *contrat Pierra*) et Jean A. Sanche (le *contrat Sanche*). La durée de chacun des contrats est de cinq ans et est renouvelable automatiquement sur une base annuelle, sous réserve d'un avis de non-renouvellement d'une des parties.

La rémunération de M. Pierra est constituée d'un salaire de base de 100 000 \$ par année. De plus, en 2000, M. Pierra a reçu des options visant l'achat de quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (495 498) actions ordinaires. Les primes annuelles seront déterminées à la discrétion du conseil d'administration de la société. Si l'emploi de M. Pierra prend fin, il aura droit, en certaines circonstances, à une indemnité de départ qui correspond à 50 % ou 200 % de sa rémunération totale à la fin de son emploi. Si l'emploi de M. Pierra prend fin, toute option d'achat d'actions non acquise et non levée détenue par ce dernier deviendra immédiatement acquise, et susceptible de levée. M. Pierra s'est engagé à ne pas faire concurrence à la société au Québec pendant la durée de son contrat.

La rémunération de M. Sanche est constituée d'un salaire de base annuel de 100 000 \$ plus 1 % des revenus provenant des ventes publicitaires réalisées par la société en Amérique du Nord. De plus, en 2000, M. Sanche a reçu des options visant l'achat de deux cent quarante-sept mille sept-cent quarante-neuf (247 749) actions ordinaires. Les primes annuelles futures seront déterminées à la discrétion du conseil d'administration de la société. Si l'emploi de M. Sanche prend fin, il aura droit, en certaines circonstances, à une indemnité de départ qui correspond à 100 % de sa rémunération totale ou la somme lui étant due jusqu'à la fin de l'année à la fin de son emploi. Si l'emploi de M. Sanche prend fin, toute option d'achat d'actions non acquise et non levée déjà accordée que détient M. Sanche, et qui serait par ailleurs devenue acquise et susceptible de levée durant les 12 mois suivant la fin de son emploi, deviendra immédiatement acquise et susceptible de levée. M. Sanche a également consenti à ne pas faire concurrence à la société au Québec pendant la durée de son contrat.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la société qui sont également employés, ne reçoivent actuellement aucune rémunération au comptant en tant que telle. Les administrateurs qui ne sont pas employés de la société reçoivent un jeton de présence de 500 \$ pour chacune des réunions du conseil à laquelle ils assistent et un jeton de présence de 300 \$ pour toute réunion d'un comité du conseil. Tous les administrateurs sont remboursés de leurs menues dépenses engagées lorsqu'ils assistent à une réunion du conseil.

d'administration ou d'un comité du conseil d'administration. Les administrateurs ont le droit de participer au régime d'options d'achat d'actions de la société. Voir la rubrique *Régime d'options d'achat d'actions*.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le 17 avril 2000, Invention Media a établi un régime d'options d'achat d'actions (le *régime*), lequel a été assumé par BRANCHEZ-VOUS!, visant l'émission d'options pour l'achat d'actions ordinaires aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés de la société et de ses filiales ainsi qu'à des personnes assurant la prestation de services permanents à la société et à ses filiales. Le nombre maximum d'options d'achat d'actions disponibles en vertu du régime ne doit pas, sans l'approbation des actionnaires de la société, dépasser, suite à l'opération, 2 506 426 actions ordinaires. Dans tous les cas, les actions ordinaires réservées pour émission contre les options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime ne peuvent pas dépasser 10 % des actions ordinaires émises et en circulation (calculé sur une base non diluée) de la société sans l'approbation des actionnaires.

Au moment où une option d'achat d'actions est accordée, le conseil d'administration détermine le nombre d'actions ordinaires achetables visées par l'option, la date à laquelle l'option entre en vigueur et, sous réserve des dispositions du régime, toutes les autres modalités et conditions de l'option d'achat d'actions. Les titulaires d'options sont en droit de détenir plusieurs options d'achat d'actions à tout moment, cependant, aucun d'entre eux ne recevra d'options d'achat d'actions l'autorisant à acheter 5 % des actions ordinaires en circulation de la société (calculé sur une base non diluée).

Le prix de levée de chaque option d'actions est déterminé au gré du comité de régie d'entreprise qui a également la responsabilité de la rémunération des dirigeants de la société au moment de l'attribution des options d'achat d'actions, étant entendu que le prix de levée ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires à la principale bourse canadienne à laquelle ces actions sont inscrites le dernier jour de bourse avant la date d'attribution. Toutes les options d'achat d'actions sont établies pour une durée déterminée et doivent être levées dans les conditions définies par le conseil d'administration de la société au moment de l'attribution, étant entendu qu'aucune option d'achat d'actions ne doit avoir une durée supérieure à cinq (5) ans.

Le tableau suivant présente les détails de toutes les options accordées à ce jour :

Nom	Titres visés par des options attribuées (nombre)	Pourcentage du total des options attribuées	Prix de levée ⁽¹⁾ (\$/action)	Cours des titres sous-jacents aux options à la date d'attribution (\$/titre)	Date d'expiration
Administrateurs ⁽²⁾	82 583	4,32 %	0,6845 \$	—	17 avril 2005
Membres de la haute direction....	1 073 579	56,16 %	0,6845 \$	—	17 avril 2005
Personnel.....	260 136	13,61 %	0,6845 \$	—	17 avril 2005
Consultants	495 498	25,92 %	0,6845 \$	—	Novembre 2005
Total.....	<u>1 911 796</u>	<u>100 %</u>			

Notes :

- 1) Le prix de levée des options d'achat d'actions a été déterminé par référence au prix de 0,6845 \$ l'action qui a été versé aux termes des derniers placements privés (voir la rubrique *Placements antérieurs*).
- 2) Ne comprend que les administrateurs de la société qui ne sont pas des membres de la haute direction de la société.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair, dont 1 503 856, sur une base post-consolidée, sont émises et 25 064 261 actions ordinaires seront émises et sont en circulation à la date de prise d'effet. Les porteurs des actions ordinaires ont droit aux dividendes sous les réserves d'usage, déclarés par les administrateurs, à une voix par action aux assemblées et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la société, au partage, à raison de l'égalité de leurs actions, sous réserve des préférences accordées aux porteurs de toute autre action ayant un rang supérieur aux actions ordinaires.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Aucune action privilégiée n'est en circulation en date des présentes. Le conseil d'administration peut à l'occasion émettre des actions privilégiées en une ou plusieurs séries, chacune se composant du nombre d'actions que peut déterminer par avance le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut fixer de temps à autre, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés à chaque série d'actions privilégiées. Les actions privilégiées de chaque série ont priorité sur les actions ordinaires et sur toutes les autres actions ayant un rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui concerne le paiement des dividendes et de toute autre distribution des éléments d'actif de la société entre ses actionnaires dans le but de liquider ses affaires. Les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas en droit de recevoir l'avis de convocation des assemblées des actionnaires de la société ni d'y assister ou d'y voter, à moins que la loi les y autorise par ailleurs.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance des dirigeants de la société aucun dirigeant ni aucune autre personne n'est intéressée dans aucune opération importante de la société au cours des trois années précédant la date des présentes, ni dans aucune transaction projetée qui a affecté ou pourrait affecter la société de façon importante.

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Placement de titres par la société et Invention Media

1. Invention Media a réalisé un placement, le 30 décembre 1999, de 1 932 442 actions ordinaires (représentant 11 700 actions de catégorie B de Invention Media avant la transaction) auprès de MM. Andrew J. Powell et Nicholas Powell, à un prix de 0,1034 \$ l'action, moyennant un produit global de 200 000 \$. La convention de souscription prévoyait également l'octroi d'une option, laquelle a été levée le 21 mars 2000 représentant 1 161 167 actions ordinaires (représentant 7 030,3020 actions de catégorie B de Invention Media avant la transaction) à un prix de 0,0861 \$ l'action, pour un produit global de 100 000 \$.

2. Invention Media a complété un autre placement, le 25 février 2000, de 1 017 337 actions ordinaires (représentant 6 159,4804 actions de catégorie A de Invention Media avant la transaction) auprès de M. Tim Collings à un prix de 0,4914 l'action, moyennant un produit global de 500 000 \$.
3. Le 12 avril 2000, Invention Media a complété les placements suivants :
 - i) 2 191 111 actions ordinaires (représentant 13 266,1132 actions de catégorie A de Invention Media avant l'opération) auprès de Warburg Pincus Funds Management Inc. divisé en trois fonds, à un prix par action de 0,6845 \$ l'action, moyennant un produit global de 1 500 000 \$;
 - ii) 365 190 actions ordinaires (représentant 2 211,0255 actions de catégorie A de Invention Media avant l'opération) auprès de Fairstar, à un prix par action de 0,6845 \$ l'action, moyennant un produit global de 250 000 \$;
 - iii) 219 112 actions ordinaires (représentant soit l'équivalent de 1 326,6153 actions de catégorie A de Invention Media avant l'opération) auprès de M. André Bisson, un administrateur de la société, à un prix par action de 0,6845 \$ l'action, moyennant un produit global de 150 000 \$;
 - iv) 219 112 actions ordinaires (représentant soit l'équivalent de 1 326,6153 actions de catégorie A de Invention Media avant l'opération) auprès de M. Benoît Pilon, à un prix par action de 0,6845 \$ l'action, moyennant un produit global de 150 000 \$; et
 - v) 219 112 actions ordinaires (représentant 1 326,6153 actions de catégorie A de Invention Media avant l'opération) auprès de M. Philippe Brillant, à un prix par action de 0,6845 \$ l'action, moyennant un produit global de 150 000 \$.

Au cours des 24 derniers mois, Invention Media n'a pas émis de titre pour une contrepartie autre qu'en espèces, sauf pour 1 738 591 actions ordinaires (représentant 9 356,3150 actions de catégorie A et 1 170,0000 actions de catégorie B de Invention Media avant l'opération), le 25 février 2000, lesquelles ont été émises à tous les actionnaires de la société sur une base proportionnelle et à 61 114 actions ordinaires (représentant 370,0150 actions de catégorie A de Invention Media avant l'opération) émises le 21 mars 2000 dans le cadre des dispositions anti-dilution prévues à la convention de souscription dont il est fait mention à l'item 2 ci-dessus.

BRANCHEZ-VOUS! n'a pas émis d'actions, sauf tel que décrit à l'opération (voir la rubrique *L'opération*).

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de Invention Media sont identiques entre elles et seront toutes deux échangées en actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! et consolidées par la suite sur la base de 15 pour 1. Dans cette rubrique, les références aux actions ordinaires émises par Invention Media représentent l'équivalent des actions ordinaires qui seront émises, par la société, aux porteurs de ces actions de catégorie A et de catégorie B de Invention Media, lors de la conclusion de l'opération. Voir la rubrique *L'Opération*.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Gowling Lafleur Henderson, s.r.l., Montréal, les actions ordinaires si elles sont émises et inscrites à la cote d'une bourse canadienne reconnue, constitueraient des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices et des régimes enregistrés d'épargne-études en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

INCIDENCES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AU CANADA

Généralités

De l'avis de Gowling Lafleur Henderson, s.r.l., conseillers juridiques de la société, le texte qui suit est un résumé adéquat des incidences fiscales découlant des opérations décrites à la rubrique *L'opération* du présent prospectus pour un actionnaire de Fairstar.

Ce résumé s'applique uniquement à un actionnaire de Fairstar qui détient personnellement les actions de Fairstar à titre d'immobilisation, qui réside au Canada et au Québec et qui n'a aucun lien de dépendance avec Fairstar, pour les fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (ci-après la Loi fédérale) et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (ci-après la Loi québécoise). Ces commentaires ne tiennent pas compte des lois fiscales des provinces ou territoires du Canada autres que le Québec ou de toute juridiction autre que le Canada.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions de la Loi fédérale, de la Loi québécoise, des règlements adoptés en vertu de ces lois, des propositions visant à modifier ces dispositions qui ont été annoncées par le ministre des Finances du Canada et le ministre des Finances du Québec, avant la date du présent prospectus et de l'interprétation que les conseillers juridiques de Fairstar donnent aux politiques administratives actuelles de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ci-après *Revenu Canada*) et du ministère du Revenu du Québec. Il est présumé que les modifications ci-avant mentionnées seront adoptées telles que présentées.

Aucune garantie ne peut être donnée à l'effet que la Loi fédérale, la Loi québécoise, les règlements adoptés en vertu de ces lois, les propositions visant à modifier ces dispositions législatives et réglementaires et les interprétations et pratiques administratives actuelles des autorités fiscales, fédérale et provinciale, ne seront pas modifiées, ni ne seront interprétés d'une façon qui changera fondamentalement pour les actionnaires de Fairstar l'incidence fiscale des transactions projetées et que le traitement fiscal découlant de toutes telles opérations de Fairstar ne fera pas l'objet d'une interprétation différente.

Ce résumé est de portée générale et n'est ni un avis juridique, ni un avis fiscal donné à un actionnaire en particulier. En conséquence, il est recommandé à chaque actionnaire d'obtenir un avis indépendant quant aux incidences fiscales découlant de toutes lois fiscales applicables relativement aux transactions envisagées par Fairstar, compte tenu des circonstances particulières pouvant l'affecter.

À moins d'indication contraire dans le présent résumé, les incidences fiscales découlant de l'application de la Loi québécoise seront les mêmes qu'en vertu de l'application de la Loi fédérale. Il est important de noter qu'aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été sollicitée auprès de Revenu Canada ou du ministère du Revenu du Québec relativement aux incidences fiscales découlant des transactions projetées par Fairstar.

Regroupement d'actions

Lorsque toutes les actions d'une catégorie d'actions d'une société sont remplacées par un plus petit nombre d'actions de la même catégorie d'actions de la même société, dans la même proportion pour tous les actionnaires, alors qu'il n'y a pas de changement dans le capital total représenté par l'émission, pas de changement dans les intérêts, droits ou privilèges des actionnaires, ni aucune modification simultanée de la structure du capital de la société ou des droits et privilèges des autres actionnaires, aucune disposition ou acquisition d'actions n'est réputée avoir eu lieu.

Le coût fiscal du nouveau portefeuille d'actions de Fairstar pour chaque actionnaire sera le coût fiscal de l'ancien portefeuille d'actions de Fairstar divisé en un nombre différent d'actions.

Ainsi, un actionnaire de Fairstar ne devrait encourir aucune incidence fiscale immédiate résultant du regroupement d'actions ordinaires de Fairstar.

Distribution des actions de BRANCHEZ-VOUS!

Comme il est décrit à la rubrique intitulée *L'opération* des présentes, Fairstar entend distribuer aux détenteurs d'actions ordinaires de son capital-actions les actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! reçues dans le cadre de l'opération.

Une distribution effectuée par une société qui représente un dividende selon la loi constitutive régissant la société est réputée être un dividende pour les fins de la Loi fédérale. La valeur à attribuer à un dividende, autre qu'un dividende en actions, qu'une société verse sous forme d'éléments d'actif autres que des espèces (un *dividende en nature*) équivaut à la juste valeur marchande de ces éléments d'actif à la date du paiement ou du transfert aux actionnaires.

Ce montant sera considéré comme un dividende imposable reçu par l'actionnaire et sera le coût fiscal (prix de base rajusté d'une immobilisation) de ces éléments et servira à déterminer tout gain en capital imposable ou toute perte en capital déductible lorsque l'actionnaire se départira de ces biens.

Pour les fins de la distribution du dividende par Fairstar des actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS!, le conseil d'administration de Fairstar a déterminé que la juste valeur marchande globale de toutes les actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! ainsi distribuée est de un dollar (1,00 \$).

Pour ce qui est de l'actionnaire qui est un particulier (y compris une fiducie), les dividendes reçus dans les circonstances ci-avant décrites seront inclus dans le calcul du revenu du bénéficiaire et seront assujettis aux règles de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes normalement applicables aux dividendes imposables versés par une société canadienne imposable.

L'actionnaire qui est une *société privée* ou une *société assujettie* (au sens où l'entend la Loi fédérale) peut devoir payer un impôt remboursable de $33\frac{1}{3}\%$ aux termes de la partie IV de la Loi fédérale sur les dividendes reçus dans les circonstances décrites ci-dessus, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul de son revenu imposable.

Il est à noter que Fairstar, conformément à la politique administrative de Revenu Canada et du ministère du Revenu du Québec, n'émettra pas de déclarations de renseignement à l'égard de ce dividende en nature à tout actionnaire si le total des montants qui lui sont distribués par Fairstar pour l'année fiscale 2000 n'excède pas cinquante dollars (50 \$). Cependant, chacun des actionnaires devra, nonobstant l'absence d'une telle déclaration de renseignements, inclure à son revenu la valeur du dividende reçu suite à cette distribution des actions du capital-actions de BRANCHEZ-VOUS!.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé sur des actions de la société depuis la date de sa constitution. La société compte actuellement conserver ses bénéfices pour financer la croissance et l'expansion de ses activités et par conséquent il n'est pas prévu que des dividendes soient versés sur les actions ordinaires dans un avenir proche ou prévisible.

ARRANGEMENT DE BLOCAGE

Conformément aux dispositions de blocage de la CDNX et au projet de régime canadien concernant les exigences en matière de blocage la société conclura une convention de blocage en date du 12 décembre 2000 (la *convention de blocage*) entre la société, P. Pierra, J. Sanche, B. Gautier, N. Powell, A. Bisson et Compagnie Montréal Trust du Canada (l'*agent de blocage*), 18 157 381 actions ordinaires (les *actions bloquées*) seront bloquées auprès de l'agent de blocage. La convention de blocage prévoit que les actions bloquées pourront être débloquées par tranche de 5 % par période de six mois de juin 2001 à décembre 2002 et par tranche de 10 % par période de six mois par la suite jusqu'en décembre 2006.

Aux termes de la convention de blocage, les actions bloquées demeureront bloquées, et la propriété réelle de ces actions ou toute participation dans celles-ci ne pourra être vendue, cédée, grevée, débloquée, transférée à l'intérieur du blocage ou négociée autrement, sans le consentement, l'ordonnance ou les directives préalables donnés par écrit par la Commission des valeurs mobilières du Québec et CDNX, sauf en conformité avec les dispositions de la convention de blocage.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les actions de BRANCHEZ-VOUS! peut être considéré spéculatif en raison des risques suivants.

Résultats d'exploitation. L'entreprise fonctionne avec peu d'accumulation de commandes dans un trimestre donné. En effet, les revenus publicitaires de l'entreprise résultent de bons d'insertion que les annonceurs envoient majoritairement au fur et à mesure des campagnes publicitaires en cours; quant aux revenus de services, ils sont généralement complétés à l'intérieur d'un trimestre donné. Les revenus de commerce électronique seront pour leur part fonction en grande partie du niveau de pénétration de l'Internet dans les foyers et entreprises ainsi que du niveau de maturité du marché en général pour cette nouvelle forme de mise en marché des produits et services. Les efforts de vente actuels et futurs ne peuvent garantir les résultats anticipés.

Concurrence. De manière générale, le secteur de l'Internet est hautement concurrentiel puisqu'il s'agit d'une industrie encore en forte croissance. La concurrence est devenue moins prononcée dans le secteur de l'édition car, après quelques années d'existence, des attributs importants comme l'achalandage, la notoriété et la marque de commerce bien établie font en sorte qu'il est de plus en plus difficile de concurrencer ceux qui sont arrivés parmi les premiers et qui possèdent aujourd'hui ces attributs. Avec ses propres sites et ceux dont elle assure les ventes publicitaires, BRANCHEZ-VOUS! possède ces attributs d'achalandage, de notoriété et de marques bien établies. L'arrivée sur le marché du Québec d'intervenants américains ou européens bénéficiant de ressources financières plus importantes pourrait modifier la répartition du marché local, en conséquence, rien ne saurait garantir que la société pourra maintenir sa part de marché ou sa notoriété actuelle.

La concurrence est plus accrue dans le domaine des services car il y a peu de barrières à l'entrée. Aussi, en sus des entreprises provenant exclusivement de l'industrie du multimédia et de l'Internet, d'autres entreprises provenant de divers secteurs, agences de publicité ou de communication, bureaux de graphistes et entreprises de services-conseils informatiques, se sont également mises à offrir des services de conception, de production et de maintenance de sites Internet.

Il est plus difficile de se prononcer sur la concurrence en termes de commerce électronique car il s'agit au Québec et même au Canada d'un secteur de l'Internet encore à ses débuts.

Évolution technologique. L'Internet bénéficie des nombreux développements technologiques qu'apportent les industries de la téléphonie, du câble, ainsi que de la convergence éventuelle de la télévision et de l'informatique. Dans ce contexte, il sera important pour BRANCHEZ-VOUS! de développer son contenu de manière à intégrer les nouveaux développements technologiques afin d'évoluer au même rythme que son industrie. Si l'entreprise n'était pas en mesure de la faire, elle pourrait subir des retards ou un manque à gagner qui affecteraient son positionnement dans son secteur.

Dépendance sur des membres clés de la direction et du personnel. Le succès de BRANCHEZ-VOUS! dépend en bonne partie des membres de sa haute direction ainsi que de certains employés clés. La perte de l'un ou de plusieurs d'entre eux pourrait avoir des conséquences néfastes sur le succès de l'entreprise. Cependant, il est important de mentionner que le succès de BRANCHEZ-VOUS! est attribuable à un travail d'équipe, avec un fondateur dirigeant toujours impliqué dans l'entreprise. De plus, le succès à venir de BRANCHEZ-VOUS! dépendra en partie de sa capacité à attirer et à conserver du personnel talentueux et compétent. Le recrutement de personnel hautement qualifié dans ce secteur fait l'objet d'une vive concurrence. Rien ne garantit que BRANCHEZ-VOUS! sera en mesure de trouver et de retenir un tel personnel. Cependant, l'entreprise compte sur les différents incitatifs mis sur place comme le régime d'options d'achat d'actions pour attirer et conserver tant son personnel actuel qu'à venir.

Dépendance des conventions de représentation publicitaire avec les éditeurs indépendants. Une partie importante des revenus de publicité de BRANCHEZ-VOUS! provient des espaces publicitaires vendus sur les sites Internet des éditeurs indépendants, y compris sur le réseau Cible.Net. Advenant le cas où ces éditeurs choisissent de mettre fin à leur convention soit en contractant leurs ventes publicitaires avec d'autres agents ou en décidant de les faire eux-mêmes à l'interne, les revenus de BRANCHEZ-VOUS! pourraient en subir l'impact négatif.

Dépendance du marché publicitaire Internet au Québec. Comme le marché de la publicité Internet du Québec constitue le marché principal de BRANCHEZ-VOUS!, sa croissance sera grandement liée à celle de ce marché. Si Internet venait qu'à encourager le développement de campagnes publicitaires internationales plutôt que nationales, des campagnes en anglais exclusivement plutôt que des campagnes multilingues, américaines exclusivement ou américaines et au Canada anglais plutôt que des campagnes spécifiques pour le Québec, le marché de la publicité Internet au Québec ne pourrait croître aussi rapidement ni atteindre la taille souhaitée par la société, et l'entreprise de la société pourrait en subir l'impact négatif.

Droits sur la propriété intellectuelle. BRANCHEZ-VOUS! mise principalement sur une combinaison de droits d'auteur, de marques de commerce ainsi que sur les secrets commerciaux, sur ses procédures contractuelles de confidentialité, d'exclusivité et de non-concurrence pour protéger ses droits en matière de propriété intellectuelle. Malgré tous ces efforts, des parties non autorisées peuvent tenter de copier certains aspects des produits ou services de BRANCHEZ-VOUS! ou obtenir et utiliser des informations que l'entreprise considère comme sa propriété exclusive. Dans ce sens, rien ne garantit que les moyens utilisés par BRANCHEZ-VOUS! seront totalement adéquats pour protéger ses droits exclusifs ou que des entreprises concurrentes ne mettront pas au point des produits ou services semblables.

Réglementation. La réglementation en vigueur régissant l'industrie des télécommunications ne s'applique pas au secteur de l'Internet où évolue BRANCHEZ-VOUS!. Tout récemment, après une série d'audiences publiques, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le *CRTC*) a jugé bon de ne pas intervenir dans la réglementation de l'industrie de l'Internet. L'entreprise ne peut pas prévoir les conséquences, le cas échéant, que toute modification future aux lois ou aux règlements pourrait avoir sur ses activités.

Financement additionnel. Il est impossible d'affirmer avec certitude que le financement additionnel selon des modalités raisonnables sera disponible lorsque le besoin se fera sentir. Si les capitaux requis ne sont pas disponibles ou sont offerts selon des modalités inacceptables, la société ne pourra peut-être pas financer sa croissance, tirer parti d'acquisitions stratégiques ou de possibilités de placement ou réagir aux pressions exercées par la concurrence. L'incapacité de réunir des capitaux supplémentaires au besoin pourrait avoir des effets négatifs importants sur les activités de la société, sur les résultats de son exploitation, sur sa situation financière et sur ses perspectives d'avenir. Si des capitaux supplémentaires sont réunis au moyen de l'émission d'actions ou de titres d'emprunt convertibles, le pourcentage de la participation des actionnaires de la société sera réduit, les actionnaires devront peut-être subir une dilution additionnelle et les titres émis pourront être assortis de droits, de préférences et de privilèges de rang supérieur à celui des actions ordinaires de la société.

LITIGES

Pour autant que sache la société, il n'existe aucun litige auquel la société est partie ou visant l'actif de la société, et aucune procédure de ce genre n'est envisagée, à la date des présentes.

CONTRATS IMPORTANTS

Sauf pour les contrats conclus dans le cours ordinaire des affaires, les seuls contrats que la société a conclu et qui peuvent être considérés comme actuellement importants sont les suivants :

- 1) La convention de regroupement intervenue en date du 11 février 2000 entre Invention Media Inc. et Explorations Fairstar Inc.;
- 2) La convention de parrainage intervenue en date du 1^{er} septembre 2000, entre la société et Corporation de Valeurs mobilières Dundee;
- 3) La convention de blocage intervenue pour valoir en date du 12 décembre 2000 entre P. Pierra, J. Sanche, B. Gautier, N. Powell, A. Bisson et l'agent de blocage

La fusion entre Invention Média et BRANCHEZ-VOUS! sera complétée suite à la distribution des actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! aux actionnaires de Explorations Fairstar Inc., tel que prévu à la convention de regroupement mentionnée ci-dessus. Une copie de la convention de fusion pourra être consultée aux bureaux de Gowling Lafleur Henderson s.r.l., durant les heures normales d'affaires, jusqu'à ce que la fusion soit effective.

PROMOTEUR

M. Patrick Pierra a pris l'initiative de fonder et d'organiser BRANCHEZ-VOUS!. Par conséquent, M. Patrick Pierra peut être considéré comme le promoteur de la société. À titre de promoteur, M. Pierra

n'a ni reçu, ni transféré d'actifs ou de rémunération autre que tel que décrit aux présentes sous les rubriques *L'opération*, *Actionnaires principaux*, *Dirigeants*, *Rémunération de la haute direction* et *Convention de blocage*.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la société sont Ernst & Young, s.r.l., comptables agréés, 1, Place Ville-Marie, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 3M9.

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la société est Compagnie Montréal Trust, à ses bureaux principaux à Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Calgary (Alberta).

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique se rapportant au présent placement d'actions ordinaires seront tranchées par Gowling Lafleur Henderson s.r.l., pour le compte de la société, et par Mc Cullough O'Connor Irwin, Vancouver, pour le compte de Corporation de Valeurs mobilières Dundee. En date des présentes, ni les associés et collaborateurs de Gowling Lafleur Henderson s.r.l. et de Mc Cullough O'Connor Irwin détiennent des actions de la société.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

BILAN INITIAL

BRANCHEZ-VOUS! inc.

7 avril 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
BRANCHEZ-VOUS! inc.

Nous avons vérifié le bilan initial de **BRANCHEZ-VOUS! inc.** au 7 avril 2000. La responsabilité de ce bilan initial incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce bilan initial en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ce bilan initial donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 7 avril 2000 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Montréal, Canada
Le 7 juin 2000 [le 22 novembre 2000 pour la note 3]

(signé) Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

BRANCHEZ-VOUS! inc.

BILAN INITIAL

Au 7 avril 2000

	\$
ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse	1
	1
CAPITAUX PROPRES	
Capital social <i>[note 1]</i>	1
	1

Voir les notes afférentes au bilan initial

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Patrick Pierra
Administrateur

(signé) Nicholas Powell
Administrateur

NOTES AFFÉRENTES AU BILAN INITIAL

7 avril 2000

1. CAPITAL SOCIAL

BRANCHEZ-VOUS! inc. a été constituée le 7 avril 2000 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, comme suit :

Actions ordinaires avec droit de vote et privilège de participation

Actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, assorties des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions déterminés par le conseil d'administration avant leur émission.

Émis et en circulation

	\$
22 557 835 actions ordinaires	1

Le 7 avril 2000, la société a émis 22 557 835 actions ordinaires à Fairstar Explorations Inc. pour une contrepartie au comptant de 1 \$.

NOTES AFFÉRENTES AU BILAN INITIAL

7 avril 2000

2. ENGAGEMENTS

- i) Par suite de la convention de restructuration datée du 11 février 2000, la société s'est engagée à regrouper ses actions ordinaires émises et en circulation en émettant une nouvelle action ordinaire en échange de 15 anciennes actions ordinaires et la société s'est aussi engagée à acquérir la totalité des actions émises et en circulation d'Invention Media Inc. En contrepartie, la société émettra 23 560 405 nouvelles actions ordinaires aux actionnaires d'Invention Media Inc. Puisqu'il n'y aura pas de changement significatif de la propriété d'Invention Media Inc., la méthode de la continuité des intérêts communs sera utilisée pour enregistrer l'échange, méthode selon laquelle les actifs et les passifs de l'entreprise cédée [Invention Media Inc.] seront constatés à leur valeur comptable nette, qui figure aux états financiers de l'entreprise cédée. Des honoraires professionnels d'un montant de 450 000 \$ relatifs à l'opération précitée et à l'opération décrite en ii) ci-dessous seront portés en diminution du capital social.
- ii) Aux termes de la même convention de restructuration susmentionnée, la société et Invention Media Inc. se sont engagées à fusionner, et la nouvelle entreprise continuera ses activités sous le nom de BRANCHEZ-VOUS! inc., dont le premier exercice prendra fin le 31 décembre 2000.

3. FAITS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 17 avril 2000, Invention Media Inc. a constitué un régime d'options d'achat d'actions qui est pris en charge par la société afin d'octroyer des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants et employés ainsi qu'aux personnes offrant des services continus à la société. Aux termes du régime, qui est administré par le conseil d'administration, le nombre maximal de nouvelles actions ordinaires pouvant être visées par des options d'achat octroyées dans le cadre du régime s'élève à 2 506 426. Au 22 novembre 2000, l'équivalent de 1 911 796 options visant l'achat de nouvelles actions ordinaires a été octroyé par Invention Media Inc. Ces options ont un prix de levée de 0,6845 \$, elles sont acquises au taux de 25 % à la date du premier anniversaire de leur octroi et au taux de 2,083 % par mois, par la suite. Ces options viennent à échéance cinq ans après la date de leur octroi.

ÉTATS FINANCIERS

Invention Media Inc.

30 septembre 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Invention Media Inc.

Nous avons vérifié le bilan de **Invention Media Inc.** au 31 décembre 1999 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

(signé) Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Montréal, Québec
Le 24 janvier 2000 [le 14 décembre 2000
pour la note 15]

(signé) Chamberland Hodge, S.E.N.C.
Comptables agréés
Montréal, Québec
Le 24 janvier 2000
[le 14 décembre 2000 pour la note 15]

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Invention Media Inc.

Nous avons vérifié le bilan de **Invention Media Inc.** au 31 décembre 1998 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1998 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

(signé) Chamberland Hodge, S.E.N.C.
Comptables agréés
Montréal, Québec
le 29 janvier 1999 [le 14 décembre 2000 pour la note 15]

Invention Media Inc.

BILANS

	Au 30 septembre 2000 \$	Au 31 décembre 1999 \$	Au 31 décembre 1998 \$
	<i>[non vérifié]</i>		
ACTIF			
Court terme			
Espèces et quasi-espèces	1 407 049	25 447	122 145
Débiteurs <i>[note 6]</i>	317 629	147 060	113 399
Charges payées d'avance et dépôts	94 709	—	—
	1 819 387	172 507	235 544
Immobilisations <i>[note 4]</i>	80 347	42 132	57 707
Charges de restructuration reportées <i>[note 5]</i>	336 248	—	—
	2 235 982	214 639	293 251
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (INSUFFISANCE)			
Passif à court terme			
Créditeurs	611 326	206 712	134 203
Produits reportés	—	6 832	—
Tranche à court terme de la dette à long terme <i>[note 7]</i>	6 000	6 000	4 500
	617 326	219 544	138 703
Dette à long terme <i>[note 7]</i>	15 000	19 500	25 500
	632 326	239 044	164 203
Capitaux propres (insuffisance)			
Capital social <i>[note 8]</i>	2 903 586	232 952	232 952
Déficit	(1 299 930)	(257 357)	(103 904)
	1 603 656	(24 405)	129 048
	2 235 982	214 639	293 251

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

(signé) Patrick Pierra
Administrateur

(signé) Nicholas Powell
Administrateur

Invention Media Inc.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Produits	696 796	409 450	617 308	452 444	367 075
Charges d'exploitation	378 169	207 644	313 555	185 309	263 400
Charges d'administration	1 361 200	403 091	545 072	566 966	536 272
	1 739 369	610 735	858 627	752 275	799 672
Perte avant impôts sur les bénéfices et activités abandonnées	(1 042 573)	(201 285)	(241 319)	(299 831)	(432 597)
Impôts sur les bénéfices					
Charge fiscale (impôts récupérés)	—	(12 746)	(17 529)	(45 330)	(96 771)
Crédit à l'égard d'une perte (Québec)	—	(3 042)	(3 597)	(2 542)	—
	—	(15 788)	(21 126)	(47 872)	(96 771)
Perte avant activités abandonnées	(1 042 573)	(185 497)	(220 193)	(251 959)	(335 826)
Activités abandonnées <i>[note 11]</i>	—	47 586	66 740	193 255	307 146
Perte nette	(1 042 573)	(137 911)	(153 453)	(58 704)	(28 680)
Déficit au début de la période	(257 357)	(103 904)	(103 904)	(45 200)	(16 520)
Déficit à la fin de la période	(1 299 930)	(241 815)	(257 357)	(103 904)	(45 200)
Bénéfice (perte) par action en circulation	(7,85)	(1,42)	(1,58)	(0,60)	(0,34)

Renseignements supplémentaires sur les résultats *[note 3]*

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Invention Media Inc.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Perte nette	(1 042 573)	(137 911)	(153 453)	(58 704)	(28 680)
Éléments sans incidence sur les espèces et les quasi-espèces					
Amortissement des immobilisations	12 774	11 682	15 575	19 128	14 934
Réduction de valeur d'un placement à long terme	10 000	—	—	—	—
	(1 019 799)	(126 229)	(137 878)	(39 576)	(13 746)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <i>[note 9]</i>	(132 504)	(33 891)	45 680	91 353	18 418
	(887 295)	(92 338)	(92 198)	51 777	4 672
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement de la dette à long terme	(4 500)	(3 000)	(4 500)	—	—
Charges de restructuration reportées	(336 248)	—	—	—	—
Émission d'actions de catégorie A et B	2 800 000	—	200 000	—	—
Frais d'émission d'actions	(129 366)	—	—	—	—
Émission d'actions ordinaires	—	—	—	—	90 000
Réduction du capital versé des actions ordinaires	—	—	(200 000)	—	—
	2 329 886	(3 000)	(4 500)	—	90 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisition d'immobilisations	(50 989)	—	—	(7 513)	(53 891)
Placement à long terme	(10 000)	—	—	—	—
	(60 989)	—	—	(7 513)	(53 891)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	1 381 602	(95 338)	(96 698)	44 264	40 781
Espèces et quasi-espèces au début de la période	25 447	122 145	122 145	77 881	37 100
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	1 407 049	26 807	25 447	122 145	77 881

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

1. STATUT DE L'ENTREPRISE ET NATURE DE SES ACTIVITÉS

Invention Media Inc. est une société constituée le 15 avril 1996 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Tous les produits de la société proviennent de la prestation de services reliés à la publicité sur Internet, comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Produits					
Canada	639 518	375 251	553 094	421 445	367 075
France	48 777	24 637	54 651	30 999	—
É.-U.	8 501	9 562	9 563	—	—
	696 796	409 450	617 308	452 444	367 075

Tous les actifs de la société sont situés au Canada.

Jusqu'à présent, la société a financé ses besoins de capital principalement par son exploitation ainsi que par l'émission d'actions. Il sera peut être nécessaire pour la société d'obtenir des fonds additionnels pour son développement ainsi que pour le marketing de ses sites web.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces sont des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être convertis aisément en montants connus d'espèces et qui consistent principalement en soldes de trésorerie et en dépôts à terme assortis d'échéances de trois mois ou moins calculées à partir de la date de l'acquisition.

Produits

Les produits sont comptabilisés dans la période où les services de publicité sont rendus. Selon cette méthode, les produits de publicité, y compris les profits, sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux et les paiements reçus avant la prestation de services sont constatés à titre de produits reportés. Les pertes sont comptabilisées dès qu'il est possible de les déterminer.

Impôts sur les bénéfices

En date du 1er janvier 2000, la société a modifié sa méthode de comptabilisation des impôts sur les bénéfices, passant de la méthode de l'impôt reporté à celle du passif, par suite de l'adoption du chapitre 3465 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulé Impôts sur les bénéfices. La société a mis les nouvelles recommandations en application de manière rétroactive. L'adoption de la méthode du passif n'a aucune incidence marquée sur les bénéfices non répartis à l'ouverture, au 1er janvier 2000, ni sur ceux d'aucune autre période présentée.

Pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices, la société suit la méthode du passif, aux termes de laquelle les actifs et les passifs d'impôt futurs sont établis en fonction des écarts entre la valeur comptable et l'assiette fiscale des actifs et passifs et sont mesurés selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur et selon les lois qui doivent s'appliquer au cours des périodes où les actifs d'impôts futurs doivent se matérialiser et où les passifs d'impôts futurs doivent être acquittés. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne se matérialiseront pas.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action en circulation est constaté en fonction du nombre moyen pondéré des actions ordinaires de catégories A et B en circulation au cours de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon les méthodes, la période et les taux suivants :

	Méthode	Période	Taux
Équipement de bureau	Dégressive		20 %
Matériel informatique	Dégressive		30 %
Logiciels	Dégressive		30 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans	

Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la société fait de la publicité sur divers sites en échange de produits et services. Les produits ainsi dégagés sont comptabilisés à la juste valeur des produits et services obtenus.

Régime d'options d'achat d'actions

La société a un régime de rémunération sous forme d'actions qui est décrit à la note 8. Aucune charge de rémunération n'est reconnue au titre de ce régime lorsque des actions sont émises ou des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés. Toute contrepartie versée par les employés à la levée d'options d'achat d'actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

3. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Amortissement des immobilisations	12 774	11 682	15 575	19 128	14 934
Intérêts et frais bancaires	1 661	1 690	2 238	4 257	5 068
Intérêts sur la dette à long terme	1 378	973	2 221	2 646	2 520

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

3. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS [suite]

Les opérations non monétaires peuvent se résumer comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Produits	54 000	22 000	27 000	18 000	—
Charges	54 000	22 000	27 000	18 000	—

4. IMMOBILISATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
30 septembre 2000 <i>[non vérifié]</i>			
Équipement de bureau	32 257	13 663	18 594
Matériel informatique	48 951	33 327	15 624
Logiciels	43 467	10 151	33 316
Améliorations locatives	21 027	8 214	12 813
	145 702	65 355	80 347
31 décembre 1999			
Équipement de bureau	24 158	11 226	12 932
Matériel informatique	47 914	29 025	18 889
Logiciels	10 619	6 320	4 299
Améliorations locatives	12 022	6 010	6 012
	94 713	52 581	42 132
31 décembre 1998			
Équipement de bureau	24 158	7 994	16 164
Matériel informatique	47 914	20 929	26 985
Logiciels	10 619	4 477	6 142
Améliorations locatives	12 022	3 606	8 416
	94 713	37 006	57 707

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

5. CHARGES DE RESTRUCTURATION REPORTÉES

Les charges de restructuration reportées correspondent aux frais juridiques et aux autres honoraires professionnels liés aux opérations décrites à la note 15.

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

La société bénéficie d'une marge de crédit autorisée de 30 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,25 %. Cette marge de crédit est garantie par les débiteurs et était inutilisée au 30 septembre 2000.

7. DETTE À LONG TERME

	30 septembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998
	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>		
Emprunt, taux préférentiel majoré de 1,75 %, capital remboursable par versements mensuels de 500 \$ débutant en avril 1999, garanti par une hypothèque mobilière sur l'équipement de bureau, le matériel informatique et les débiteurs, échéant en mars 2004	21 000	25 500	30 000
Tranche à court terme	6 000	6 000	4 500
	15 000	19 500	25 500

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

7. DETTE À LONG TERME [suite]

Les versements de capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se terminant le 31 décembre ont été établis comme suit :

	\$
2000	1 500
2001	6 000
2002	6 000
2003	6 000
2004	1 500

8. CAPITAL SOCIAL

Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires

Selon le certificat de modification daté du 30 décembre 1999, la société a modifié son capital social comme suit :

Actions ordinaires de catégorie A

Actions ordinaires de catégorie B

Émis

	30 septembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998
	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>		
— actions ordinaires [néant en 1999; 123 077 en 1998]	—	—	232 952
122 746 actions ordinaires de catégorie A [88 300 en 1999; néant en 1998]	2 603 586	32 952	—
19 900 actions ordinaires de catégorie B [11 700 en 1999; néant en 1998]	300 000	200 000	—
	2 903 586	232 952	232 952

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

8. CAPITAL SOCIAL [suite]

Émission

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000, la société a émis 24 720 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie d'un montant au comptant de 2 700 000 \$, moins des frais d'émission de 129 366 \$. De plus, la société a émis 9 356 actions ordinaires de catégorie A et 1 170 actions ordinaires de catégorie B sans aucune contrepartie, au prorata de la participation, à tous les actionnaires. Des actions ordinaires de catégorie A ont été émises au nombre de 370 au cours de la même période relativement aux dispositions anti-dilution de la convention de souscription conclue avec un actionnaire.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000, des options visant l'acquisition de 7 030 actions ordinaires de catégorie B ont été levées pour une contrepartie totale de 100 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la société a émis 11 700 actions ordinaires de catégorie B en contrepartie d'un montant au comptant de 200 000 \$

Conversion

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la société a converti 123 077 actions ordinaires en 88 300 actions ordinaires de catégorie A. Le calcul du bénéfice par action en circulation tient compte rétroactivement de la conversion.

Réduction du capital versé

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la société a réduit le capital légal versé des actions ordinaires de catégorie A d'un montant au comptant de 200 000 \$ payé à l'actionnaire majoritaire.

Régime d'options d'achat d'actions

Le 17 avril 2000, la société a adopté un régime d'options d'achat d'actions afin d'octroyer des options aux administrateurs, dirigeants, employés et personnes offrant des services continus à la société. Aux termes du régime, qui est administré par le conseil d'administration, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être visées par les options d'achat d'actions octroyées sera de 14 265, soit 10 % des actions émises de catégories A et B. Au 30 septembre 2000, 6 175 options ont été octroyées à un prix de levée de 113,06 \$ et elles sont acquises au taux de 25 % à la date du premier anniversaire de leur octroi et au taux de 2,083 % par mois, par la suite. Ces options viennent à échéance cinq ans après la date de l'octroi, et le nombre moyen pondéré de mois jusqu'à leur échéance est de 79.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
a) Variation d'éléments du fonds de roulement					
Diminution (augmentation)					
de l'actif à court terme					
Débiteurs	(170 569)	(9 445)	(33 661)	127 864	(67 409)
Charges payées d'avance et dépôts	(94 709)	—	—	—	—
Augmentation (diminution)					
du passif à court terme					
Créditeurs	404 614	43 336	72 509	(34 319)	92 213
Avances d'un administrateur	—	—	—	(2 192)	(6 386)
Produits reportés	(6 832)	—	6 832	—	—
	132 504	33 891	45 680	91 353	18 418
b) Intérêts et impôts payés (encaissés)					
Intérêts et frais bancaires	1 661	1 690	2 238	4 257	5 068
Intérêts sur la dette à long terme	1 378	973	2 221	2 646	2 520
Crédit à l'égard d'une perte (Québec)	—	(3 597)	(3 597)	(2 542)	—

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement entre les taux d'imposition prévus par la loi et les taux en vigueur pour la société, pour les activités poursuivies, est effectué comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Récupération des impôts sur les bénéfices au taux d'imposition combiné de 38 %	(396 267)	(76 488)	(91 701)	(113 935)	(164 386)
Économies d'impôts non constatées sur des pertes et écarts temporaires	391 980	61 679	67 609	62 851	64 400
Divers	4 287	(979)	2 966	3 212	3 215
Provision pour impôts sur les bénéfices	—	(15 788)	(21 126)	(47 872)	(96 771)

L'incidence fiscale des écarts temporaires et des pertes d'exploitation nettes donnant lieu aux actifs et aux passifs d'impôt futurs est la suivante :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Passifs d'impôts futurs					
Valeur comptable des immobilisations supérieure à l'assiette fiscale	8 600	2 588	2 351	2 365	1 608
Total du passif d'impôt futur	8 600	2 588	2 351	2 365	1 608
Actifs d'impôts futurs					
Pertes d'exploitation nettes reportées prospectivement	483 535	36 179	45 990	13 366	6 175
Valeur comptable de la propriété intellectuelle inférieure à l'assiette fiscale	2 555	—	1 560	—	—
Total des actifs d'impôt futurs	486 090	36 179	47 550	13 366	6 175
Actifs d'impôt futurs, montant net	477 490	33 591	45 199	11 001	4 567

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES [suite]

Les actifs d'impôts futurs nets n'ont pas été constatés dans les états financiers.

La société a cumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial (Québec) des pertes reportées prospectivement qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable futur. Ces pertes reportées prospectivement viennent à échéance comme suit :

Échéance	Montant de la perte	
	Fédéral \$	Provincial \$
2001	14 219	18 768
2002	24 622	—
2003	54 809	—
2004	148 455	141 076
2005	1 040 000	1 060 000
	1 282 105	1 219 844

11. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 1999, la société a mis un terme à la production de ses magazines et à ses services de gestion de sites Web. Les activités furent abandonnées sans la vente d'immobilisation et les activités furent progressivement ralenties.

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000 \$	1999 \$	1999 \$	1998 \$	1997 \$
	<i>[non vérifié]</i>				
Produits	—	60 332	87 645	562 911	938 814
Impôts sur les bénéfices liés aux activités abandonnées	—	(12 746)	(17 529)	(45 330)	(96 771)
Bénéfices tirés des activités abandonnées, après impôts	—	47 586	66 740	193 255	307 146

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a conclu des opérations avec un actionnaire dans le cours normal de ses activités. Les diverses opérations sont estimées au montant de l'échange, c'est-à-dire la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Les opérations qui sont incluses dans les activités abandonnées décrites à la note 11 se résument comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>[non vérifié]</i>				
Produits	—	—	—	197 731	423 518
Débiteurs	1 438	1 438	1 438	1 438	85 830
Charges d'exploitation	—	27 178	27 178	74 026	133 295
Créditeurs	—	31 260	15 630	40 332	81 692

13. ENGAGEMENTS

- a] La société est liée par des engagements aux termes des contrats de location pour les exercices se terminant le 31 décembre, comme suit :

	\$
2000	12 000
2001	47 500
2002	38 000
2003	22 500
2004	12 400
Par la suite	2 700
	135 100

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

13. ENGAGEMENTS [suite]

- b] Le 29 mars 2000, la société a signé une entente visant l'acquisition conditionnelle, le 15 octobre 2000 ou avant cette date, d'une entreprise privée du secteur Internet, au moyen d'un échange d'actions. À cet effet, la société a versé au vendeur, en contrepartie, des honoraires révocables de 10 000 \$. Selon les modalités de l'entente, la société doit émettre des actions ordinaires d'une valeur approximative de 550 000 \$ en guise de paiement. Le nombre des actions à émettre sera calculé en fonction de leur cours pondéré à ce moment-là ou de leur cours lors de placements privés antérieurs, selon le cas. La société a radié une somme de 10 000 \$ sur l'investissement en raison de l'incertitude entourant la conclusion de l'opération.

Le 13 octobre 2000, la société a prolongé son option visant l'acquisition de la société susmentionnée jusqu'au 16 février 2001.

- c] Par suite de la convention de restructuration datée du 11 février 2000, les actionnaires de la société se sont engagés à céder leurs actions dans BRANCHEZ-VOUS! inc., en échange de 23 560 405 actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! inc. (après la consolidation des actions de BRANCHEZ-VOUS! inc.). Après la distribution des actions de BRANCHEZ-VOUS! inc. aux actionnaires de Fairstar Explorations Inc., Invention Media Inc. et BRANCHEZ-VOUS! inc. fusionneront, et la nouvelle entreprise continuera ses activités sous le nom de BRANCHEZ-VOUS! inc., dont le premier exercice prendra fin le 31 décembre 2000. Puisqu'il n'y aura pas de changement significatif dans la propriété d'Invention Media Inc., la méthode de la continuité des intérêts communs sera utilisée pour enregistrer l'échange, méthode en vertu de laquelle les actifs et les passifs de l'entreprise cédée (Invention Media Inc.) seront constatés à leur valeur comptable nette, laquelle est inscrite aux états financiers de l'entreprise cédée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue de façon continue des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. La société n'exige généralement pas de caution.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune, ce qui signifie que des changements, d'ordre économique ou autre, influent de la même façon sur leur capacité de s'acquitter de leurs obligations. Cette situation était inexistante au 30 septembre 2000.

Les publicitaires placent des annonces par l'entremise d'agences de publicité, de sorte qu'une agence de publicité peut représenter de nombreux clients. La concentration du risque de crédit se résume comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre				Exercices terminés les 31 décembre					
	2000		1999		1999		1998		1997	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
	<i>[non vérifié]</i>									
Nombre de clients et pourcentage du chiffre d'affaires correspondant	1	33	2	49	3	60	4	92	1	13
Nombre de clients et pourcentage des débiteurs à la fin de la période	2	43	3	46	1	31	2	42	1	22

Les espèces et quasi-espèces sont détenues par une banque à charte du Canada.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'information au 30 septembre 2000 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2000 et 1999 n'est pas vérifiée.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa juste valeur en raison de son taux d'intérêt flottant.

15. FAITS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

- i] Le contenu Internet de la société a été élaboré initialement par l'entremise de CorpoMedia inc. («Corpo») et plus tard par l'entremise d'Invention Media Inc., à compter du 12 septembre 1996, date du transfert des activités de Corpo à Invention Media Inc. Depuis cette date, Corpo est une société de portefeuille et l'actionnaire dominant d'Invention Media Inc.

Aux termes d'une note sur la restructuration datée du 15 mai 2000, les opérations ci-après ont eu lieu :

Le 4 mai 2000, tous les actionnaires de Corpo ont cédé leur placement dans 250 actions ordinaires de Corpo (ce qui représente la totalité des actions alors émises et en circulation de Corpo) à la société 3757005 Canada Inc. («Holdco») en échange de 88 088 actions de catégorie A de Holdco, ce qui représente la totalité du capital social émis et en circulation de cette entreprise. La méthode de la continuité des intérêts communs a été utilisée pour enregistrer l'échange puisqu'il n'y a pas de changement significatif dans la propriété de Corpo.

Le 29 septembre 2000, Corpo a été dissoute et tous ses actifs et ses passifs ont été transférés à Holdco à la valeur comptable.

Le 1^{er} novembre 2000, Holdco et Invention Media Inc. ont fusionné, et la nouvelle société issue de la fusion continuera ses activités sous le nom d'Invention Media Inc., dont le premier exercice prendra fin le 31 décembre 2000. Cette opération a été constatée à la valeur comptable des actifs et des passifs de Holdco, au moyen de la méthode de la continuité des intérêts communs.

- ii]Après le 30 septembre 2000, 5 400 options ont été octroyées au prix de levée de 113,06 \$ et sont acquises au taux de 25 % à la date du premier anniversaire de leur octroi et au taux de 2,083 % par mois, par la suite. Ces options viennent à échéance cinq ans après la date de leur octroi.

ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

BRANCHEZ-VOUS! inc.

30 septembre 2000

RAPPORT SUR LA COMPILATION

Aux administrateurs de

BRANCHEZ-VOUS! inc.

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation du bilan pro forma non vérifié de **BRANCHEZ-VOUS! inc.** au 30 septembre 2000 et des états pro forma des résultats non vérifiés de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 ci-joints, qui ont été préparés aux fins du placement des actions du capital social de la société. À notre avis, ces états financiers pro forma non vérifiés ont été compilés correctement pour refléter la restructuration et les opérations projetées et conclues décrites dans les notes 1 et 3 afférentes aux états financiers pro forma non vérifiés qui sont établis d'après le bilan initial vérifié de BRANCHEZ-VOUS! inc. au 7 avril 2000, les états financiers non vérifiés de 3757005 Canada Inc. au 30 septembre 2000 et pour la période de neuf mois terminée à cette date et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, les états financiers non vérifiés d'Invention Media Inc. au 30 septembre 2000 et pour la période de neuf mois terminée à cette date et les états financiers vérifiés d'Invention Media Inc. au 31 décembre 1999 et pour l'exercice terminé à cette date.

Montréal, Canada
Le 14 décembre 2000
Montréal, Canada

(signé) Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

BRANCHEZ-VOUS! inc.**BILAN PRO FORMA**

Au 30 septembre 2000

Non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation

	7 avril 2000 BRANCHEZ- VOUS! inc.	30 septembre 2000 Invention Media Inc.	30 septembre 2000 3757005 Canada Inc.	Rajustements pro forma	Pro forma BRANCHEZ- VOUS! inc.
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Actif à court terme					
Espèces et quasi-espèces	1	1 407 049	15 163	—	1 422 213
Débiteurs	—	317 629	534	—	318 163
Charges payées d'avance et dépôts	—	94 709	—	—	94 709
	1	1 819 387	15 697	—	1 835 085
Immobilisations	—	80 347	—	—	80 347
Placement dans des actions ordinaires de catégorie A d'Invention Media Inc.	—	—	32 952 ³⁾	(32 952) ³⁾	—
Charges de restructuration reportées	—	336 248	—	(336 248) ¹⁾	—
	1	2 235 982	48 649	(369 200)	1 915 432
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Passif à court terme					
Créditeurs	—	611 326	15 697	113 752 ¹⁾	740 775
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	6 000	—	—	6 000
	—	617 326	15 697	113 752	746 775
Dette à long terme	—	15 000	—	—	15 000
	—	632 326	15 697	113 752	761 775
Capitaux propres (insuffisance)					
Capital social	1	2 903 586	250	(482 952) ^{1), 3)}	2 420 885
Déficit	—	(1 299 930)	32 702	—	(1 267 228)
	1	1 603 656	32 952	(482 952)	1 153 657
	1	2 235 982	48 649	(369 200)	1 915 432

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

(signé) Patrick Pierra
Administrateur(signé) Nicholas Powell
Administrateur

BRANCHEZ-VOUS! inc.

ÉTAT PRO FORMA DES RÉSULTATS

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000

Non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation

	7 avril 2000	30 septembre 2000	30 septembre 2000		Pro forma BRANCHEZ- VOUS! inc.
	BRANCHEZ- VOUS! inc.	Invention Media Inc.	3757005 Canada Inc.	Rajustements pro forma	
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	—	696 796	65	—	696 861
Charges d'exploitation	—	378 169	—	—	378 169
Charges d'administration	—	1 361 200	6 154	—	1 367 354
	—	1 739 369	6 154	—	1 745 523
Perte nette	—	(1 042 573)	(6 089)	—	(1 048 662)
Perte nette par action en circulation [note 2]			—	—	(0,042)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BRANCHEZ-VOUS! inc.

ÉTAT PRO FORMA DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

Non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation

	7 avril 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1999		Pro forma BRANCHEZ- VOUS! inc.
	BRANCHEZ- VOUS! inc.	Invention Media Inc.	3757005 Canada Inc.	Rajustements pro forma	
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	—	617 308	140	—	617 448
Charges d'exploitation	—	313 555	—	—	313 555
Charges d'administration	—	545 072	2 032	—	547 104
	—	858 627	2 032	—	860 659
Perte avant impôts sur les bénéfices et activités abandonnées	—	(241 319)	(1 892)	—	(243 211)
Impôts sur les bénéfices Récupérés	—	(17 529)	—	—	(17 529)
Crédit à l'égard d'une perte (Québec)	—	(3 597)	—	—	(3 597)
	—	(21 126)	—	—	(21 126)
Perte avant activités abandonnées	—	(220 193)	(1 892)	—	(222 085)
Activités abandonnées	—	66 740	—	—	66 740
Perte nette	—	(153 453)	(1 892)	—	(155 345)
Perte nette par action en circulation <i>[note 2]</i>					(0,006)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

30 septembre 2000

1. Le bilan pro forma au 30 septembre 2000 et l'état pro forma des résultats de la période de neuf mois terminée à cette date et de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 tiennent compte de la convention de restructuration datée du 11 février 2000, aux termes de laquelle la société s'est engagée à consolider ses actions ordinaires émises et en circulation en émettant une nouvelle action ordinaire en échange de 15 anciennes actions ordinaires et la société s'est aussi engagée à acquérir la totalité des actions ordinaires de catégories A et B en circulation d'Invention Media Inc. [142 646 actions] en échange de 23 560 405 nouvelles actions ordinaires de BRANCHEZ-VOUS! inc. ainsi que de la fusion ultérieure de BRANCHEZ-VOUS! inc. et d'Invention Media Inc. comme si elle était survenue le 1^{er} janvier 1999. La société issue de la fusion continuera ses activités sous le nom de BRANCHEZ-VOUS! inc. et son premier exercice prendra fin le 31 décembre 2000. Puisqu'il n'y aura pas de changement significatif dans la propriété d'Invention Média Inc., la méthode de la continuité des intérêts communs a été utilisée pour enregistrer l'échange, méthode selon laquelle les actifs et les passifs de l'entreprise cédée (Invention Media Inc.) seront constatés à leur valeur comptable nette qui figure aux états financiers de l'entreprise cédée. Des honoraires professionnels d'un montant de 450 000 \$ reliés aux opérations ci-haut mentionnées seront portés en diminution du capital social.

Pour éviter que des impôts soient retenus à la source au moment du transfert d'actions d'Invention Media Inc. à BRANCHEZ-VOUS! inc. par des actionnaires non-résidents, des demandes de certificats d'exemption permettant à la société de ne pas retenir d'impôts à la source aux termes de l'article 116 ont été présentées, après le 30 septembre 2000, à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et des formulaires équivalents ont été soumis au ministère du Revenu du Québec. Aucun rajustement n'a été apporté aux états financiers pro forma relativement à ce qui précède.

Les données financières pro forma ne sont peut-être pas indicatives de ce que la situation financière et les résultats de l'exploitation de BRANCHEZ-VOUS! inc. auraient été, si les opérations auxquelles ces données donnent effet avaient été complétées à la date présumée, ni ne sont indicatives de la situation financière ni des résultats de l'exploitation que pourrait connaître BRANCHEZ-VOUS! inc. dans l'avenir. L'information pro forma doit être lue avec les notes y afférentes et les états financiers historiques de BRANCHEZ-VOUS! inc. et d'Invention Media Inc. et des notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus.

2. Le bénéfice par action en circulation est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions [25 064 261] en circulation de BRANCHEZ-VOUS! inc. au cours de chaque période comme si les actions émises pour compléter l'échange ont été émises le 1^{er} janvier 1999.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

30 septembre 2000

3. Le contenu Internet de la société a été élaboré initialement par l'entremise de CorpoMedia inc. («Corpo») et plus tard par l'entremise d'Invention Media Inc., à compter du 12 septembre 1996, date du transfert des activités de Corpo à Invention Media Inc. Depuis cette date, Corpo est une société de portefeuille et l'actionnaire dominant d'Invention Media Inc.

Aux termes d'une note sur la restructuration datée du 15 mai 2000, les opérations ci-après ont eu lieu :

Le 4 mai 2000, tous les actionnaires de Corpo ont transféré leur placement dans 250 actions ordinaires de Corpo (ce qui représente la totalité des actions alors émises et en circulation de Corpo) à la société 3757005 Canada Inc. («Holdco») en échange de 88 088 actions de catégorie A de Holdco, ce qui représente la totalité du capital social émis et en circulation de cette entreprise. La méthode de la continuité des intérêts communs a été utilisée pour enregistrer l'échange puisqu'il n'y a pas de changement significatif dans la propriété de Corpo.

Le 29 septembre 2000, Corpo a été dissoute et tous ses actifs et ses passifs ont été transférés à Holdco à la valeur comptable.

Le 1^{er} novembre 2000, Holdco et Invention Media Inc. ont fusionné, et la nouvelle société issue de la fusion continuera ses activités sous le nom d'Invention Media Inc., entreprise dont le premier exercice prendra fin le 31 décembre 2000. Cette opération a été constatée à la valeur comptable des actifs et des passifs de Holdco.

Pour éliminer le placement de Holdco dans 88 088 actions de catégorie A d'Invention Media Inc., le capital social pro forma a été réduit de 32 952 \$, ce qui reflète sa valeur comptable inscrite aux registres de Holdco au moment de la fusion. Le solde des bénéfices non répartis de Holdco représente les bénéfices non répartis restant à Corpo au moment du transfert des activités, c.-à-d. les activités actuelles de la société transférées depuis Corpo en septembre 1996.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PROMOTEUR

En date du 14 décembre 2000

Le texte précédent constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux valeurs offertes par le présent prospectus, selon les exigences de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et des règlements respectifs en vertu de ces lois. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) PATRICK PIERRA
Président du conseil et chef de la direction

(signé) DENISE FLEURY
Chef de la direction des finances

Au nom du conseil d'administration :

(signé) ANDRÉ BISSON
Administrateur

(signé) NICHOLAS POWELL
Administrateur

LE PROMOTEUR

(signé) PATRICK PIERRA
Président

ATTESTATION DE CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE

En date du 14 décembre 2000

Au meilleur de notre connaissance, information et croyance, le texte précédent constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux valeurs offertes par le présent prospectus, selon les exigences de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et des règlements respectifs en vertu desdites lois. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE

Par : (signé) DAVID ANDERSON

Le texte suivant comporte le nom de toutes les personnes ou sociétés ayant une participation directe ou indirecte dans la mesure d'au moins 5 % dans le capital de :

CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE : une filiale en propriété exclusive de Gestion de patrimoine Dundee Inc.